

Chiffres clés



APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

2020

Cher lecteur,

Les conséquences de la pandémie actuelle de COVID-19 s'infiltrent dans tous les secteurs de la société et de l'économie.

Des statistiques de qualité sont plus que jamais une nécessité pour les décideurs politiques, à la fois pour réagir rapidement pendant la pandémie et pour développer une politique de relance structurelle.

Statbel, l'office belge de statistique, produit et publie environ 110 statistiques par an, sur base aussi bien mensuelle, trimestrielle qu'annuelle.

En tant qu'office public de statistique, nous fournissons les statistiques que les décideurs politiques, les citoyens, les entreprises et les chercheurs attendent de nous dans ces circonstances difficiles. Dans le même temps, nous publions de nouvelles statistiques, des résultats provisoires et des estimations intermédiaires qui peuvent être utiles aux décideurs et aux experts pendant la crise du coronavirus.

Vous trouverez dans cette brochure les principaux chiffres et statistiques sur la Belgique. Il s'agit des chiffres annuels de 2019, avant la crise du coronavirus. Vous trouverez sur notre site web une section distincte présentant les chiffres liés à la propagation du coronavirus (COVID-19) en Belgique. Nous y publions régulièrement de nouvelles analyses et des chiffres spécifiques sur l'emploi, la population et l'économie.

Vous souhaitez être informé chaque semaine de nos nouvelles publications? Vous pouvez vous abonner à notre newsletter. Nous publions également chaque jour de nouveaux chiffres sur nos réseaux sociaux. Toutes les données sous-jacentes se trouvent sur notre site web, où vous pouvez les télécharger et continuer à travailler avec elles.

Depuis cette année, le site web de Statbel contient également une section 'Datalab', où sont publiées de nouvelles sources et méthodes, jusqu'à ce qu'elles soient prêtes pour la production de statistiques publiques. Le Datalab est ouvert aux expérimentations et à la collaboration, et utilise les remarques des utilisateurs de Statbel pour affiner la recherche statistique.

Vous avez des questions complémentaires? Nous sommes bien sûr à votre disposition pour y répondre.

Nico Waeyaert Directeur général Statbel, l'office belge de statistique

Suivez-nous sur



Statbel.FR



@Statbel_fr



/statbel



statbel.fgov.be



statbel@economie.fgov.be



0800/120 33

Statbel, l'office belge de statistique

Statbel, l'office belge de statistique collecte, produit et diffuse des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges. La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes.

La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale.

Statbel garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.



Sauf mention contraire en bas du tableau ou du graphique, les données de cette publication ont été collectées et calculées par Statbel. Les comparaisons internationales proviennent d'Eurostat.

Les chiffres de cette publication peuvent être repris moyennant mention explicite de la source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium).

Éditeur responsable

Nico Waeyaert

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Bd Albert II 16, B-1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

Renseignements

Courriel: statbel@economie.fgov.be

Tél. 0800 120 33

Code de la publication : S000.02F/2020

Table des matières

●	<i>Population</i>	A Population au 1 ^{er} janvier 2020.....	6
		B Evolution démographique.....	8
		C Vieillesse et structure de la population par âge.....	11
		D Population étrangère.....	15
● ●	<i>Territoire et environnement</i>	A Superficie et utilisation du sol.....	22
		B Agriculture.....	24
		C Déchets.....	28
● ● ●	<i>Economie</i>	A Produit intérieur brut.....	32
		B Prix à la consommation.....	38
		C Indice des prix à la production.....	44
		D Démographie des entreprises.....	52
		E Faillites.....	58
		F Structure des entreprises.....	66
● ● ● ●	<i>Immobilier et construction</i>	A Prix de l'immobilier.....	74
		B Permis de bâtir.....	76
		C Inventaire des bâtiments en Belgique.....	78
● ● ● ● ●	<i>Mobilité et transport</i>	A Véhicules.....	82
		B Transport de marchandises.....	87
		C Transport maritime.....	88
		D Accidents de la route.....	89
● ● ● ● ● ●	<i>Société</i>	A Emploi et taux d'emploi.....	96
		B Salaire.....	102
		C Chômage et taux de chômage.....	105
		D Population inactive.....	107
		E Pauvreté.....	108
		F Revenus.....	111
		G Dépenses des ménages.....	115
		H Enseignement.....	118
● ● ● ● ● ● ● ●	Autres produits et services de Statbel.....		122





● *Population*

A | Population au 1^{er} janvier 2020

Au 1^{er} janvier 2020, la Belgique comptait officiellement 11.492.641 habitants, dont 57,7% habitaient en Flandre, 31,7% en Wallonie et 10,6% en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, un peu moins de 1% de la population résidait dans une des communes de la Communauté germanophone.

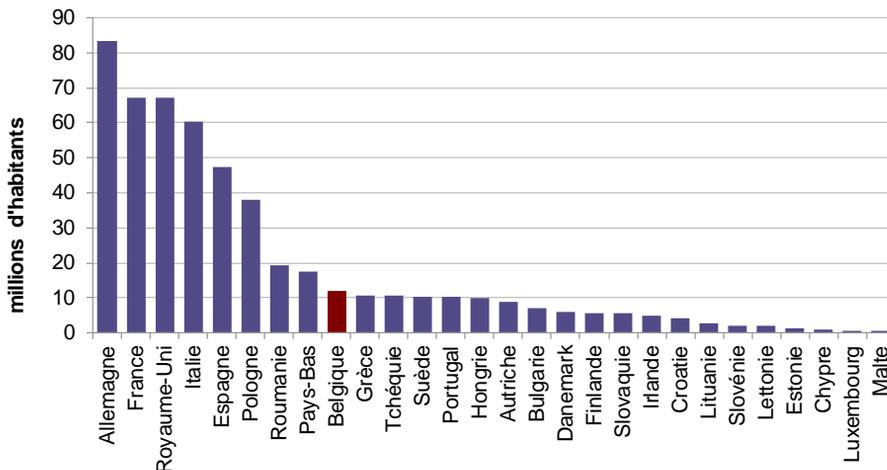
Population totale de la Belgique et de ses Régions au 1^{er} janvier 2000, 2010 et 2020

	2000	%	2010	%	2020	%
Belgique	10.239.085	100,0%	10.839.905	100,0%	11.492.641	100,0%
Région de Bruxelles-Capitale	959.318	9,4%	1.089.538	10,1%	1.218.255	10,6%
Région flamande	5.940.251	58,0%	6.251.983	57,7%	6.629.143	57,7%
Région wallonne	3.339.516	32,6%	3.498.384	32,3%	3.645.243	31,7%
dont Communauté germanophone	70.831	0,7%	75.222	0,7%	77.949	0,7%

Au 1er janvier 2020, la population de l'Union européenne (UE28) était estimée à 514.731.751 habitants.

La Belgique se classe en neuvième position et représente 2,2% de la population totale de l'Union. Cette position tend à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique supérieure à la moyenne européenne.

Union Européenne: 514.731.751 d'habitants au 1er janvier 2020



Source : Eurostat - Chiffres provisoires (22/07/2020)

B I Évolution démographique

Au cours de l'année 2019, la population résidant en Belgique a augmenté de 61.235 personnes. Cette croissance est toujours due en majeure partie au solde migratoire international, qui s'élevait à 55.031 personnes. L'excédent des naissances sur les décès représentait quant à lui 6.820 personnes. Le nombre de décès a légèrement diminué par rapport à 2018. 108.745 individus sont décédés en 2019 contre 110.645 en 2018. La croissance annuelle reste stable avec 0,54%.

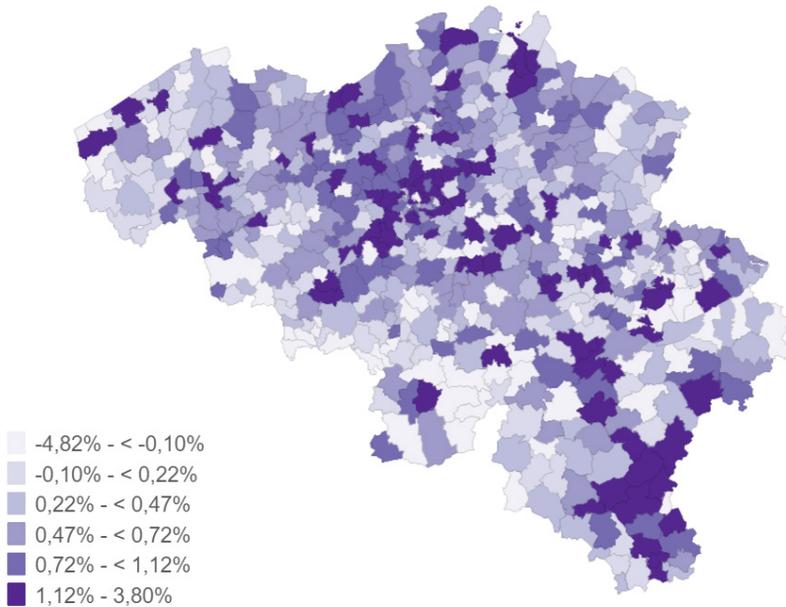
8

Accroissement annuel de la population			
Année	1999	2009	2019
Population au 1^{er} janvier	10.213.752	10.753.080	11.431.406
Mouvement naturel			
Naissances	113.710	127.297	115.565
Décès	104.933	104.509	108.745
Excédent des naissances	8.777	22.788	6.820
Mouvement migratoire			
Immigration	87.915	166.479	174.591
Emigration	75.866	103.718	119.560
Solde migratoire	12.049	62.761	55.031
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)	25.333	86.825	61.235
Taux de croissance	0,25%	0,81%	0,54%
Population au 31 décembre	10.239.085	10.839.905	11.492.641

La majorité des 581 communes du pays ont enregistré une croissance démographique positive en 2019 alors que 127 d'entre elles ont vu leur population diminuer. Les hausses les plus sensibles ont été enregistrées dans plusieurs villes telles que Anvers, Bruxelles, Gand et Anderlecht. Les croissances relatives les plus rapides s'observent essentiellement dans de petites communes (moins de 10.000 habitants). C'est à Baarle-Hertog en province d'Anvers que l'on observe le plus fort accroissement en passant de 2.760 habitants au 1er janvier 2019 à 2.865 habitants au 1er janvier 2020 (+3,80%).

Evolution de la population par commune en 2019

10

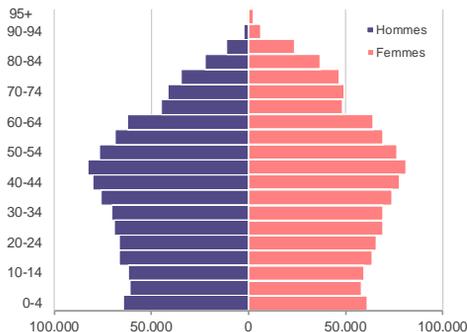


C | Vieillesse et structure de la population par âge

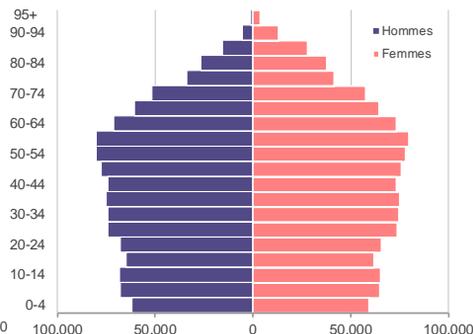
La population résidant en Belgique au 1er janvier 2020 continue de vieillir. La structure par âge et par sexe, représentée graphiquement par une pyramide des âges, illustre clairement cette évolution.

Les classes d'âge de plus de 80 ans sont en augmentation par rapport à la situation de 2010. Si les classes d'âge nées durant le baby-boom (65 -74 ans) restent importantes, le poids de ce groupe s'est quelque peu réduit au cours de la décennie écoulée. La part de très jeunes enfants a sensiblement diminué : 606.938 au 1er janvier 2020 (628.734 au 1er janvier 2010). Aux âges les plus jeunes, il y a plus d'hommes que de femmes (le rapport de masculinité restant en Belgique, de 104 garçons pour 100 filles à la naissance). Les femmes deviennent plus nombreuses aux âges plus élevés en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes à tous les âges de la vie.

Pyramide des âges de la Belgique au 1^{er} janvier 2010



Pyramide des âges de la Belgique au 1^{er} janvier 2020



Il en découle un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on dénombre plus de 60% de femmes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont plus de 2.5 fois plus nombreuses que les hommes.

La pyramide des âges n'est pas homogène en Belgique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale est clairement plus jeune que les deux autres régions, avec une proportion plus importante de jeunes (22,7% de moins de 18 ans) et moindre de personnes âgées (13,1%). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne plus fortement, en raison d'un vieillissement plus prononcé. On y recense, en effet, moins de jeunes (19,4%) et plus de personnes âgées (20,5%). Au cours des dernières années, ces différences de structure d'âge entre les régions se sont plutôt accentuées.

La proportion de personnes âgées fournit une indication du vieillissement au niveau local. On constate d'importantes disparités dans ce domaine au niveau du territoire belge. Ainsi, plusieurs communes du littoral dépassent le cap des 30% de 65 ans et plus (contre seulement 19,2% pour l'ensemble de la Belgique). C'est le cas de: La Panne, Blankenberge, De Haan, Middelkerke, Nieuport, Knokke-Heist et Koksijde. Sans atteindre ce seuil, quatre communes wallonnes dépassent les 25% de seniors: Florenville, Chaudfontaine, Spa et Vresse-sur-Semois. En région bruxelloise, le phénomène est beaucoup plus contrasté: entre des communes du centre où moins de 10% de population est âgée de plus de 65 ans (Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Schaerbeek) et des communes du Sud dépassant la moyenne nationale (Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre).

Ventilation par classe d'âge au 1^{er} janvier 2020 selon les régions

	0-17 ans	%	18-64 ans	%	65 ans et plus	%
Belgique	2.312.040	20,1%	6.976.123	60,7%	2.204.478	19,2%
Région de Bruxelles-Capitale	277.028	22,7%	781.634	64,2%	159.593	13,1%
Région flamande	1.285.337	19,4%	3.986.275	60,1%	1.357.531	20,5%
Région wallonne	749.675	20,6%	2.208.214	60,6%	687.354	18,9%

13

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. De 1999 à 2019, elle a crû de 4,1 années pour passer de 77,7 à 81,8 ans, soit un gain d'espérance de vie de 2,3 mois, en moyenne, chaque année, durant 21 ans.

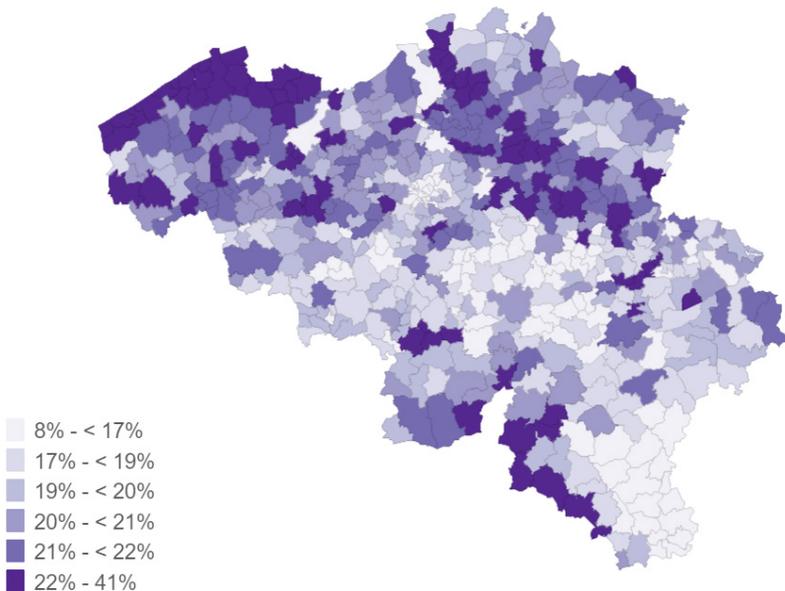
Espérance de vie à la naissance (en années)

Années	1999	2009	2019
Hommes	74,4	77,2	79,6
Femmes	80,9	82,4	84,0
Total	77,7	79,8	81,8

Cette évolution est plus favorable aux hommes (+5,2 années) qu'aux femmes (+3,1 années), ce qui conduit à une réduction progressive de l'écart d'espérance de vie entre les sexes. En 2019, les femmes conservent néanmoins une espérance de vie à la naissance sensiblement supérieure à celle des hommes : respectivement 84,0 ans et 79,6 ans.

Les plus de 64 ans par commune au 1^{er} janvier 2020

14



D | Population étrangère

Au 1er janvier 2020, la Belgique comptait 1.426.651 personnes de nationalité étrangère, soit 12,4% de la population résidente totale. Dix ans plus tôt, les ressortissants étrangers représentaient 9,8% de la population du Royaume, soit 1.057.666 personnes.

Cette population étrangère se compose essentiellement de ressortissants d'un pays de l'Union européenne. Les Européens de l'Union représentent, en effet 66,3% de la population étrangère au 1er janvier 2020. Cette proportion reste constante puisqu'elle s'élevait déjà le 1er janvier 2010 à 67,6%. Les Français, Italiens et Néerlandais restent d'ailleurs, cette année encore, les ressortissants étrangers les plus nombreux au sein de notre pays.

Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique

Pays de nationalité	2010			2020		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
France	140.227	13,3%	2	170.324	11,9%	1
Pays-Bas	133.536	12,6%	3	159.319	11,2%	2
Italie	165.052	15,6%	1	155.696	10,9%	3
Roumanie	26.383	2,5%	10	105.358	7,4%	4
Maroc	81.943	7,7%	4	80.579	5,6%	5
Pologne	43.085	4,1%	6	70.671	5,0%	6
Espagne	45.233	4,3%	5	67.861	4,8%	7
Portugal	33.084	3,1%	9	48.979	3,4%	8
Bulgarie	13.171	1,2%	14	40.687	2,9%	9
Allemagne	39.421	3,7%	8	39.714	2,8%	10
Autres	336.531	31,8%		487.463	34,2%	
Tous les pays	1.057.666	100%	-	1.426.651	100%	-

Les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers sont la France, les Pays-Bas, l'Italie, la Roumanie et le Maroc. Les citoyens de ces pays représentent près de la moitié de la population étrangère en Belgique (47%).

Il y a dix ans, à l'exception de la Roumanie, on retrouvait déjà ces mêmes pays en tête du classement des pays de nationalité des ressortissants étrangers, mais dans un ordre quelque peu différent. La Roumanie est le pays dont le nombre de ressortissants s'est accru le plus rapidement au cours de ces années dans notre pays. La part de Roumains continue d'ailleurs de croître : de 6,9% des étrangers (96.034 personnes au 1er janvier 2019), elle est passée à 7,4 % un an plus tard (105.358 personnes) ; ce sont dans les communes bruxelloises où l'on rencontre une forte population roumaine, avec chacune plus de 4% de leur population totale : Anderlecht, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Saint-Josse-ten-Noode et Molenbeek-Saint-Jean.

Parmi les autres pays importants, l'Italie (de 15,6 en 2010 à 10,9% en 2020) et le Maroc (de 7,7 à 5,6 %) continuent de voir leur importance relative diminuer au fil du temps. Ces diminutions ont été de pair avec un mouvement important d'acquisitions de la nationalité belge. La répartition de la population de nationalité étrangère est très variable dans le pays. De nombreux ressortissants étrangers résident dans l'agglomération bruxelloise, où ils font presque part égale avec les citoyens belges dans certaines communes. C'est notamment le cas à Ixelles (49,0%) à Saint-Gilles (48,1%) et à Etterbeek (48,8%).

Le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère reste élevé en dehors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est notamment le cas de toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit de ressortissants européens. Ainsi, on retrouve de nombreux Néerlandais, Britanniques et Allemands dans les communes flamandes de l'Est de Bruxelles : Tervuren et Overijse. Au sud de Bruxelles, ce sont plutôt les ressortissants de pays latins qui sont les plus représentés : Français et Italiens sont les populations étrangères les plus importantes à Waterloo, à Tubize et à Braine-l'Alleud.

Les grands centres urbains comme Anvers et Liège se composent aussi d'une part importante de ressortissants étrangers (20% environ pour ces deux villes).

De nombreux ressortissants étrangers vivent par ailleurs dans une série de communes frontalières qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, dont ils sont souvent originaires. Certaines autres communes frontalières se composent aussi de bon nombre de ressortissants étrangers. Citons le cas particulier de la commune de Baerle-Duc en province d'Anvers dont plus de la moitié de la population est de nationalité étrangère (53,3%), population étrangère composée à 86,8% de nationaux néerlandais.

Enfin, de nombreux ressortissants étrangers vivent également le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère peut être qualifiée d'historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (autour de La Louvière).

Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge

Pays de la nationalité antérieure	2009			2019		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Maroc	6.919	21,1%	1	4.975	12,3%	1
Roumanie	362	1,1%	16	2.409	5,9%	2
Pologne	640	2,0%	8	1.710	4,2%	3
Royaume-Uni	143	0,4%	50	1.630	4,0%	4
Italie	1.700	5,2%	3	1.589	3,9%	5
Afghanistan	356	1,1%	17	1.418	3,5%	6
Congo, République Démocratique du	1.548	4,7%	5	1.359	3,3%	7
Pays-Bas	608	1,9%	10	1.296	3,2%	8
Turquie	2.763	8,4%	2	1.073	2,6%	9
Russie, Fédération de	1.647	5,0%	4	1.059	2,6%	10
Autres	16.081	49,1%	-	22.076	54,4%	-
Tous les pays	32.767	100	-	40.594	100	-

Au cours de l'année 2019, 40.594 personnes ont acquis la nationalité belge. Les principaux pays d'origine des personnes naturalisées belges sont le Maroc, la Roumanie, la Pologne et le Royaume-Uni.

Il y a dix ans, le Maroc, la Turquie, la Fédération de Russie, la République démocratique du Congo et l'Italie constituaient les cinq principaux pays de naissance des nouveaux Belges.

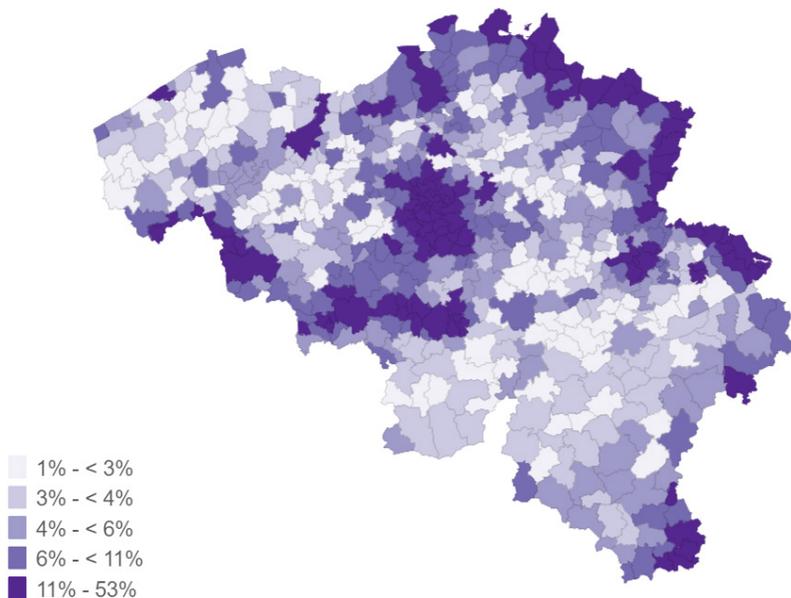
18

Brexit

En 2019 1.630 Britanniques sont devenus belges, soit 56% de plus qu'au cours de 2018. Juillet affiche un nombre record avec 275 naturalisations.

Entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2019 4.562 Britanniques ont acquis la nationalité belge.

Population étrangère par commune au 1^{er} janvier 2020







● ● *Territoire
et environnement*

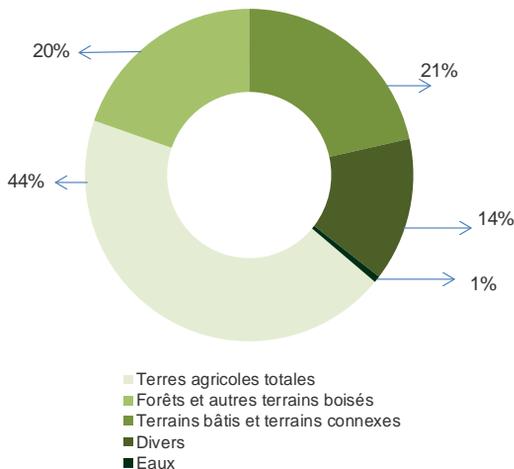
A | Superficie et utilisation du sol

La Belgique s'étend sur une superficie terrestre 30.689 km² et couvre 3.454 km² de la mer du Nord. La Wallonie représente 55,1% de cette superficie terrestre, soit un peu plus que la Flandre avec 44,4%.

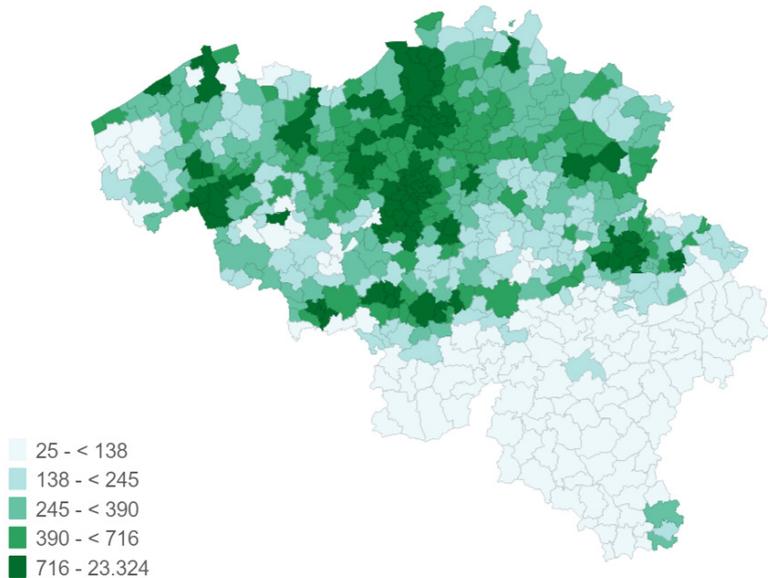
Toutefois, la densité de population en Flandre est deux fois plus élevée qu'en Wallonie. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

La superficie terrestre de la Belgique se compose à 44% de terres agricoles et de 20% de bois. Les zones habitées recouvrent 9% du territoire tandis les transports et les communications utilisent 7% du sol. Les zones habitées s'étendent année après année. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent pratiquement stables.

Utilisation du sol en Belgique en 2019



Densité de la population par commune au 1^{er} janvier 2020

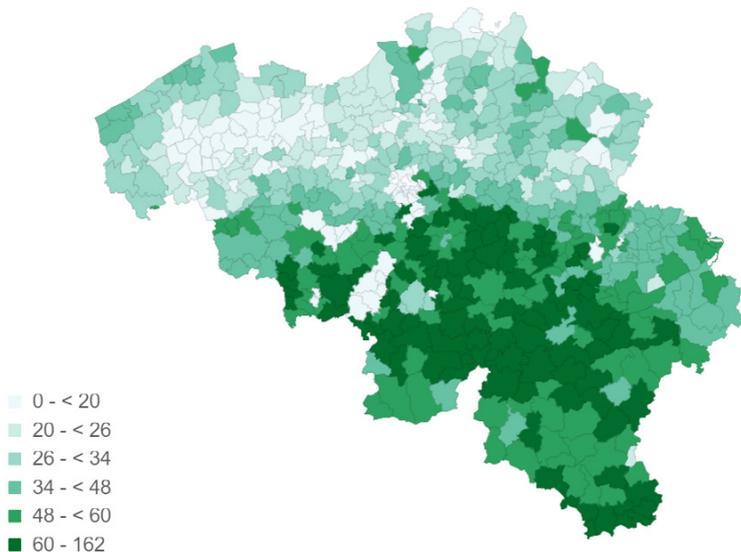


B | Agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles baisse en Belgique. Toutefois, la superficie totale de l'ensemble des exploitations recule moins vite. En moyenne, les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. En 39 ans, la superficie moyenne des exploitations a plus ou moins triplé, tant en Flandre (de 8,4 ha en 1980 à 26,7 ha en 2019) qu'en Wallonie (de 20,7 ha à 57,6 ha).

24

Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2019 (en ha)



Agriculture et horticulture

Moyens de production	1980	2000	2016	2019	2019/1980
Nombre d'exploitations	113.883	61.926	36.888	36.111	-68,3%
Main-d'œuvre	185.134	107.399	70.993	n.d.	-
dont main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement	7.139	9.962	19.802	n.d.	-
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.418.121	1.394.083	1.352.953	1.358.705	-4,2%
Main-d'œuvre/exploitation	1,63	1,73	1,92	n.d.	-

25

Animaux (x 1000)

Bovins	3.054	3.042	2.503	2.373	-22,3%
dont vaches laitières et allaitantes	1.113	1.155	988	939	-15,7%
Porcins	5.173	7.369	6.179	6.085	+17,6%
Volailles	23.144	40.637	43.223	49.808	+115,2%
dont poules	12.813	15.232	14.248	15.183	+18,5%
dont poulets de chair	9.833	24.498	28.306	33.944	+245,2%

n.d. : Non disponible.

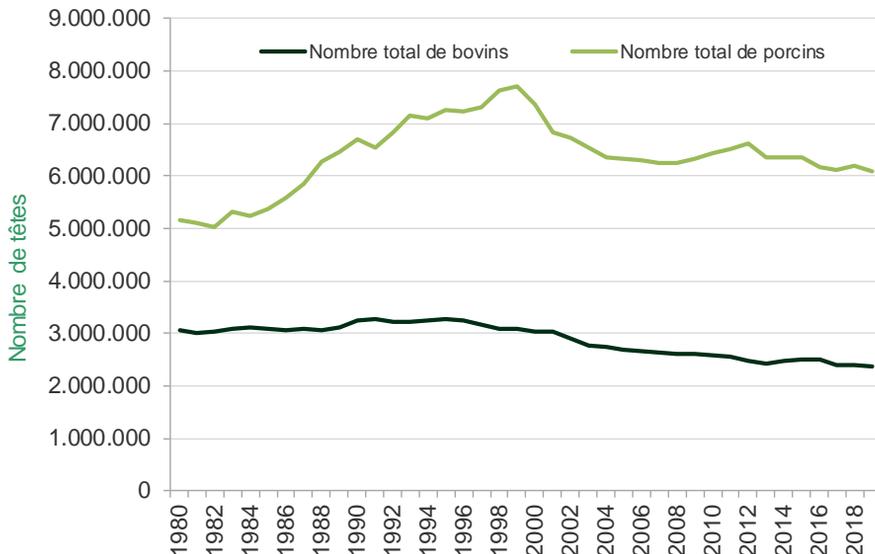
Agriculture et horticulture (suite)

Cultures (en ha)	2016	2017	2018	2019	2019/2018
Céréales pour le grain	337.015	305.434	304.516	313.107	+2,8%
Froment d'hiver	204.789	182.825	181.810	189.699	+4,3%
Orge d'hiver	52.266	42.574	38.998	43.804	+12,3%
Maïs cultivé pour la graine	52.100	49.005	53.987	48.641	-9,9%
Cultures industrielles	91.407	99.773	101.688	96.270	-5,3%
Betteraves sucrières	55.536	62.470	62.696	57.606	-8,1%
Pommes de terre	89.210	92.854	93.331	98.188	+5,2%
Légumineuses	2.909	3.422	3.822	4.638	+21,3%
Cultures fourragères	272.150	274.794	287.184	285.346	-0,6%
Maïs fourrager	168.737	171.278	179.744	175.299	-2,5%
Prairies temporaires	90.454	90.946	93.150	95.792	+2,8%
Légumes en plein air	46.667	49.791	49.890	49.165	-1,5%
Cultures permanentes	23.049	23.484	23.679	23.673	-0,0%
Prairies permanentes	478.430	467.837	479.635	475.464	-0,9%
Cultures sous serres	2.120	2.165	2.308	2.283	-1,1%
Jachères	9.167	8.802	9.227	9.848	+6,7%

En 39 ans, le nombre moyen de bovins par exploitation bovine est passé de 38,5 têtes à 131. Toutefois, c'est dans l'élevage hors sol que le mouvement de concentration est le plus spectaculaire. En 1980, on comptait en moyenne 124 porcins par exploitation porcine. Cette moyenne est aujourd'hui de 1.481 têtes, 12 fois plus qu'en 1980.

Evolution du nombre de bovins et de porcins en Belgique

27



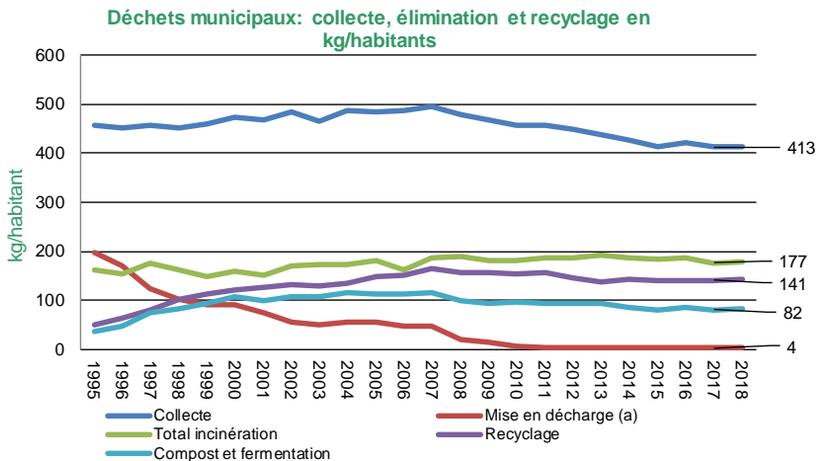
C | Déchets

Après des années de tendance baissière, la production de déchets municipaux s'est stabilisée ces quatre dernières années et s'établissait en 2018 à 413 kg/habitant. On observe peu de fluctuations en ce qui concerne le traitement.

35% des 4.698.489 tonnes de déchets collectés en 2018 ont été recyclés. 42% ont été incinérés avec récupération d'énergie et 1% sans récupération d'énergie. 20% des déchets collectés ont été compostés ou fermentés. Les 2% restants ont été mis en décharges ou subit une autre forme de traitement.

28

Les déchets municipaux englobent tous les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs, etc. à l'exclusion des matériaux de construction et de démolition.



(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

Déchets municipaux : collecte, traitement et recyclage (1995-2018)

en 1.000 tonnes	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018
Collecte	4.613	4.830	5.052	4.953	4.643	4.672	4.698
Décharge (a)	2.004	936	583	87	40	41	46
Incinération	1.637	1.622	1.885	1.975	2.050	2.002	2.022
Incinération avec récupération d'énergie	701	1.476	1.769	1.885	2.014	1.964	1.983
Incinération sans récupération d'énergie	935	147	116	90	36	38	39
Recyclage	513	1.245	1.547	1.672	1.584	1.593	1.632
Compostage ou fermentation	363	1.091	1.173	1.057	900	924	932
Autres formes de traitement	0	0	0	64	70	72	67
par habitant (kg/habitant) (b)	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018
Collecte	455	472	484	457	414	413	413
Décharge (a)	198	91	56	8	4	4	4
Incinération	162	158	180	182	183	177	178
Incinération avec récupération d'énergie	69	144	169	174	180	173	174
Incinération sans récupération d'énergie	92	14	11	8	3	3	3
Recyclage	51	122	148	154	141	141	143
Compostage ou fermentation	36	107	112	97	80	82	82
Autres formes de traitement	0	0	0	6	6	6	6

(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

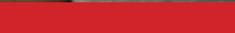
(b) : Population au 1^{er} janvier.

À l'exclusion des déchets municipaux de construction et de démolition.





● ● ● *Economie*



A I Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) de notre pays, soit la production totale de biens et de services en Belgique, s'élevait à 473,1 milliards d'euros en 2019. Bien que la population de la Belgique ne représente que 2,2% de la population européenne totale, son PIB au prix du marché équivaut à 2,9% de celui de l'Union européenne.

Les prix courants sont les prix d'une année spécifique. Les prix constants sont des prix relatifs à une année de base. Ils s'obtiennent en corrigeant les prix courants de l'effet de l'inflation.

On distingue le PIB au prix du marché et le PIB au coûts des facteurs. Le PIB au prix du marché est le concept le plus fréquemment utilisé et tient compte des impôts et subsides, alors qu'ils sont exclus du PIB au coût des facteurs.

Produit intérieur brut aux prix courants (en millions d'€)

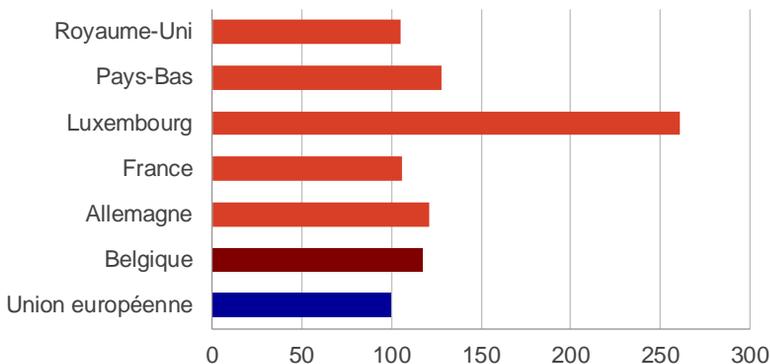
	2015	2016	2017	2018	2019
Union européenne	14.856.389	14.985.518	15.417.882	15.921.994	16.464.168
Belgique	416.701	430.231	445.957	459.532	473.085
Allemagne	3.026.180	3.134.740	3.259.860	3.356.410	3.449.050
France	2.198.432	2.234.129	2.297.242	2.360.687	2.425.708
Luxembourg	52.066	54.867	56.814	60.053	63.516
Pays-Bas	690.008	708.337	738.146	773.987	810.247
Royaume-Uni	2.640.935	2.435.055	2.363.109	2.423.737	2.525.093

Source : Eurostat (version du 04-08-2020).

Comme dans les autres Etats membres, le PIB par habitant de la Belgique a augmenté en 2019 par rapport à 2018, après correction de la parité de pouvoir d'achat. Par ailleurs, la Belgique dépasse de 17 points le niveau moyen de l'Union européenne (EU27 = 100).

Pour pouvoir comparer correctement le PIB de différents pays, il est nécessaire d'ajuster le nombre d'habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.

PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat en 2019 (EU-27=100)



Source : Eurostat (version du 04-08-2020).

En 2019, l'économie belge a enregistré une croissance de 1,4% après correction des variations de prix. Notre pays faisait ainsi un peu moins bien que la moyenne de l'Union européenne, dont le pourcentage de croissance moyen s'élevait à 1,5%.

34

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet de comparer le développement économique à la fois à travers le temps et entre différents pays. Pour calculer le taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est comparé avec les prix de l'année précédente.

L'évolution du volume ainsi calculée est imputée à une année de référence. C'est ce que l'on appelle un indice en chaîne. Les variations de prix ne contribuent dès lors pas à augmenter le taux de croissance.

Taux de croissance du PIB en volume - variation en % par rapport à l'année précédente

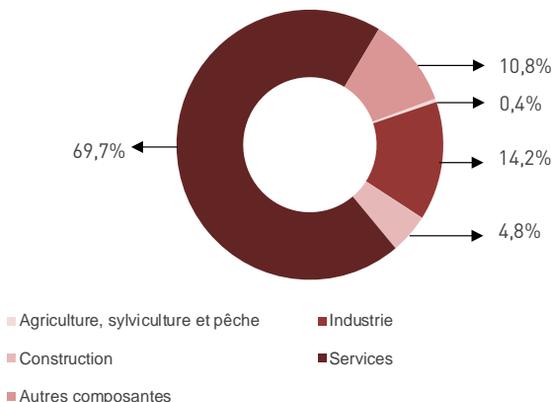
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Union européenne	1,7	2,4	2	2,6	2,0	1,5
Zone euro	1,4	2,1	1,9	2,6	1,9	1,3
Belgique	1,6	2	1,5	1,9	1,5	1,4
Allemagne	2,2	1,5	2,2	2,6	1,3	0,6
France	1	1,1	1,1	2,3	1,8	1,5
Luxembourg	4,3	4,3	4,6	1,8	3,1	2,3
Pays-Bas	1,4	2	2,2	2,9	2,4	1,7
Royaume-Uni	2,6	2,4	1,9	1,9	1,3	1,5

Source : Eurostat (version du 04-08-2020).

La ventilation du PIB belge montre que la croissance de l'activité économique est due principalement à la progression des secteurs des services, de l'industrie et des autres composantes.

Ventilation du produit intérieur brut (2019)

35



Source : Institut des Comptes Nationaux (version du 04-08-2020).

La Belgique reste une économie de services. La part du secteur tertiaire (services) dans le PIB s'élève à 69,7%.

Au sein du secteur des services, le commerce, les transports et l'horeca représentaient la plus grande part en 2019 avec 24,4% de la production totale. Venaient ensuite les services aux entreprises avec 19,7%.

Sustainable Development Goals (SDGs)

Les Objectifs de développement durable ou Sustainable Development Goals (SDGs), ont été adoptés en 2015 par l'Assemblée générale de l'ONU.

17 SDGs, liés à 169 objectifs, doivent former un plan d'action pour « libérer l'humanité de la pauvreté et de remettre la planète sur la voie de la durabilité » d'ici à 2030. Ces objectifs prennent en compte les trois dimensions du développement durable : économique, social et écologique.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/sdg>

Produit intérieur brut

Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants
(en millions d'€, données brutes)

Croissance

	2009	2017	2018	2019	2019/2009	2019/2018
Agriculture, sylviculture et pêche	2.236	2.844	2.297	2.021	-9,6%	-12,0%
Industrie et énergie	53.819	65.907	66.220	67.316	+25,1%	+1,7%
Construction	17.554	20.291	21.560	22.715	+29,4%	+5,4%
Services	235.903	308.903	319.603	329.923	+39,9%	+3,2%
Commerce, transports et horeca	63.993	76.596	78.597	80.541	+25,9%	+2,5%
Information et communication	13.461	16.909	17.806	18.175	+35,0%	+2,1%
Activités financières	17.626	24.765	25.508	27.703	+57,2%	+8,6%
Activités immobilières	26.355	36.527	38.108	39.409	+49,5%	+3,4%
Services aux entreprises	40.635	60.300	63.305	65.000	+60,0%	+2,7%
Administration publique et enseignement	45.631	57.379	58.993	60.670	+33,0%	+2,8%
Santé publique et bien-être social	21.878	28.209	28.786	29.563	+35,1%	+2,7%
Autres services	6.324	8.219	8.500	8.862	+40,1%	+4,3%
Autres composantes	36.961	48.012	49.851	51.110	+38,3%	+2,5%
Produit intérieur brut aux prix du marché	346.473	445.957	459.532	473.085	+36,5%	+2,9%

B | Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer l'inflation des prix à la consommation au niveau européen. L'évolution de cet indice montre que les prix ont grimpé à un rythme plus soutenu en Belgique entre 2015 et 2019 que la moyenne européenne. La hausse est moins prononcée en France, au Pays-Bas, au Luxembourg et en Allemagne. Parmi les pays voisins, c'est le Royaume-Uni qui a enregistré une hausse plus forte que la Belgique.

38

En 2019, l'inflation en Belgique atteignait un niveau inférieur à la moyenne européenne. Tous les pays voisins ont enregistré un taux d'inflation plus élevé en 2019 que la Belgique.

IPCH – indice annuel moyen (2015 =100)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Inflation 2019
Union européenne	99,35	99,90	100,00	100,25	101,96	103,89	105,42	1,5%
Belgique	98,90	99,38	100,00	101,77	104,03	106,44	107,77	1,2%
Allemagne	98,60	99,30	100,00	100,40	102,10	104,00	105,50	1,4%
France	99,30	99,91	100,00	100,31	101,47	103,60	104,95	1,3%
Luxembourg	99,25	99,90	100,00	100,04	102,15	104,21	105,93	1,6%
Pays-bas	99,47	99,80	100,00	100,11	101,40	103,02	105,78	2,7%
Royaume-Uni	98,50	100,00	100,00	100,70	103,40	105,90	107,80	1,8%

Source : Eurostat (version du 01-06-2020).

Les indices des niveaux de prix permettent de mesurer les écarts de niveau général des prix entre les pays. Par rapport aux pays voisins, le niveau des prix en Belgique était légèrement plus bas qu'au Pays-Bas en 2019. La France et l'Allemagne étaient moins chères tandis que le niveau des prix était plus élevé au Luxembourg et au Royaume-Uni.



Le rapport est exprimé sur la base de la moyenne de l'Union européenne (UE28 =100). Si l'indice du niveau des prix comparés est supérieur à 100, le pays concerné est relativement cher par rapport à la moyenne de l'UE.

Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes (UE-28=100)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Union européenne	100	100	100	100	100	100
Belgique	106,7	104,4	108,7	110,9	111,4	111,1
Allemagne	101,7	100,5	102,8	103,3	103,6	103,4
France	106,7	105,2	107,9	109,9	110,2	110,5
Luxembourg	120,8	117,9	122,7	125,2	125,6	126,9
Pays-Bas	109,4	107,2	111,2	111,5	112,1	112,8
Royaume-Uni	122,9	134,0	122,5	116,4	116,5	117,4

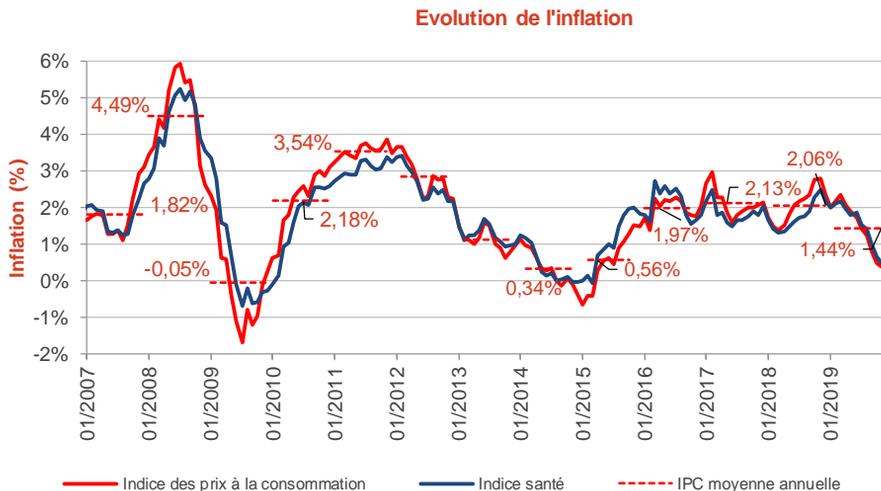
Source : Eurostat (version du 01-06-2020).

L'indice national des prix à la consommation a progressé en 2019 pour atteindre 108.78. Sur base annuelle, l'inflation a baissé de 2,06% en 2018 à 1,44% en 2019.

Indices des prix à la consommation (IPC) (base 2013=100) et inflation en Belgique

	Général (IPC)	Inflation(%)	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyer	Général sans produits pétroliers	Général sans produits énergétiques	Indice santé
2007	87,04	1,82%	84,25	87,67	87,10	91,56	87,90	88,88	87,59
2008	90,95	4,49%	89,16	92,88	88,85	93,30	91,22	91,21	91,29
2009	90,90	-0,05%	90,10	90,36	91,38	95,17	92,50	92,95	91,83
2010	92,88	2,18%	91,49	93,22	92,68	96,22	93,74	94,20	93,37
2011	96,17	3,54%	93,71	98,12	94,74	97,26	96,15	95,91	96,22
2012	98,90	2,84%	96,51	100,81	97,74	98,74	98,55	98,17	98,77
2013	100,00	1,11%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
2014	100,34	0,34%	99,88	98,96	102,14	102,09	100,67	101,22	100,40
2015	100,90	0,56%	101,18	98,00	104,42	103,07	102,22	102,61	101,45
2016	102,89	1,97%	104,03	99,24	107,22	104,02	104,95	104,78	103,58
2017	105,08	2,13%	105,30	102,03	109,39	105,11	106,80	106,30	105,49
2018	107,24	2,06%	107,58	104,55	111,28	106,16	108,58	107,88	107,35
2019	108,78	1,44%	108,41	105,82	113,69	107,27	110,08	109,50	108,92

En 2019, l'indice santé se situait au-delà de l'indice des prix à la consommation. Le calcul de cet indice n'intègre en effet pas la baisse du prix des carburants car les carburants ne sont pas repris dans le panier de l'indice santé (voir p.43). Une hausse des carburants ne serait donc pas non plus prise en compte.



Que mesure exactement l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage belge moyen. Cet indice ne mesure donc pas le prix moyen de ces produits, mais bien l'évolution de leurs prix.

Un simple exemple permet d'illustrer cette différence. Partons de l'hypothèse que des propriétaires de petites voitures citadines à bas prix optent pour des véhicules tout-terrain plus coûteux. Cette évolution se traduirait alors par une hausse du prix moyen par véhicule vendu, mais elle pourrait entraîner parallèlement un recul des valeurs mesurées dans le cas d'une baisse de prix de ces deux types de véhicule.

Panier de l'indice

Pour pouvoir mesurer l'évolution des prix, il est nécessaire de suivre un ensemble représentatif de biens et de services, à savoir le panier de l'indice. Certaines dépenses de consommation

pèsent davantage dans le budget d'un ménage que d'autres. L'indice des prix à la consommation doit dès lors en tenir compte.

Ainsi, chaque catégorie de dépenses (p.ex. l'alimentation ou l'achat d'une voiture) se voit attribuer un poids déterminé sur la base des dépenses annuelles moyennes d'un ménage. Ensuite, ces catégories principales sont subdivisées en sous-groupes plus détaillés, qui bénéficient chacun d'un poids propre (p.ex. «pain et céréales» pour l'alimentation). Enfin, un certain nombre de produits ou de services représentatifs sont sélectionnés par catégorie, dont l'évolution des prix est mesurée. Ces produits ou services représentatifs sont appelés «témoins».

Quand ce panier est-il établi?

Depuis janvier 2014, le panier de l'indice est adapté chaque année. Ce changement a pour objectif d'éviter que le panier de l'indice ne devienne moins actuel, avec pour conséquence une diminution de la représentativité de l'indice des prix à la consommation calculé. Depuis janvier 2014, l'indice des prix à la consommation

n'est plus un indice à base fixe mais un indice en chaîne. Dans le cas d'un indice en chaîne, la période de référence pour la pondération est actualisée régulièrement et les prix ainsi que les quantités ne sont plus comparés entre la période actuelle et une période de référence fixe, mais entre la période actuelle et une période intermédiaire. En pratique, cette méthode revient à comparer les prix des 12 mois de l'année en cours avec les prix de décembre de l'année précédente. En multipliant ces indices à court terme entre eux (pour former une chaîne), on obtient une série à long terme avec une période de référence fixe, qui est actuellement 2013 = 100.

Relevé des prix et big data

Ces dernières années, quelques réformes méthodologiques importantes ont été apportées, notamment au niveau de l'utilisation des big data. Depuis janvier 2015 en effet, outre les relevés de prix traditionnels, on utilise également les données de scanning des grands magasins et, depuis 2019, le webscraping pour le calcul de l'IPC. Le webscraping est une méthode automatique de collecte des prix sur des sites internet. A l'heure actuelle,

nous calculons 28% du poids du panier de l'indice à partir de données de scanning et de webscraping.

Grâce à l'utilisation de ces nouvelles techniques, le panier de l'indice se compose désormais de 235 groupes de produits et plusieurs milliers de produits et services, soit bien plus que les 56 produits du premier panier.

Importance de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé

Un autre indice, l'indice santé, est déduit de l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de cet indice s'obtient en soustrayant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé qui sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.

C | Indice des prix à la production

En 2019, l'indice des prix à la production de l'industrie (base 2010=100) a augmenté pour atteindre 117,2. Sur base annuelle, il s'agit d'une inflation de +1,0% contre +5,2% en 2018 et +8,5% en 2017.

En 2019, la hausse de l'inflation de ces dernières années semble avoir pris fin et l'indice est retombé au niveau de 2013. Hors énergie, l'inflation de l'indice des prix à la production s'élevait à seulement +0,3% en 2019 contre +2,1% en 2018 et +4,7% en 2017.

44

L'indice des prix à la production reflète l'évolution des prix de la production commercialisée.

Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010 =100)

Marché total

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2015	101,4	102,8	104,5	104,8	105,8	105,3	
2016	97,1	96,4	97,7	97,7	100,1	101,7	
2017	110,5	110,9	110,0	110,0	109,1	107,9	
2018	113,8	113,1	112,9	113,1	114,5	115,6	
2019	117,3	117,9	118,4	117,6	117,5	116,8	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2015	104,3	102,5	102,6	102,3	101,8	99,5	103,1
2016	102,0	101,9	103,4	105,9	107,2	108,8	101,7
2017	107,9	108,8	110,0	111,7	113,3	113,3	110,3
2018	116,3	116,9	117,4	120,2	120,5	118,3	116,0
2019	116,1	115,5	116,1	117,6	117,7	118,2	117,2

Marché intérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2015	101,2	102,5	104,3	104,0	104,8	104,4	
2016	97,4	96,3	97,7	96,8	99,4	100,9	
2017	110,4	110,6	109,8	109,2	108,3	107,4	
2018	114,6	114,2	114,0	113,9	115,3	116,4	
2019	120,7	121,0	121,2	119,2	119,1	118,6	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2015	103,4	102,2	102,8	102,5	102,1	100,1	102,9
2016	101,1	100,7	102,2	104,8	106,3	108,1	101,0
2017	107,1	108,0	109,4	112,0	113,9	113,8	110,0
2018	117,6	118,3	119,3	123,6	124,6	122,0	117,8
2019	117,4	116,6	117,3	119,9	120,5	120,9	119,4

45

Marché extérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2015	97,6	98,7	100,2	100,7	101,5	100,7	
2016	90,7	90,1	91,0	91,5	93,4	94,8	
2017	100,9	101,1	100,0	100,2	99,3	97,8	
2018	100,4	99,4	99,2	99,8	100,9	101,9	
2019	100,3	101,1	101,9	102,8	102,6	101,8	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2015	99,5	97,2	96,7	96,2	95,4	92,8	98,1
2016	95,0	94,8	96,1	98,0	99,0	100,1	94,5
2017	97,7	98,2	98,9	99,7	100,6	100,5	99,6
2018	102,0	102,4	102,3	102,8	102,3	100,8	101,2
2019	101,7	101,5	102,0	101,7	101,3	102,0	101,7

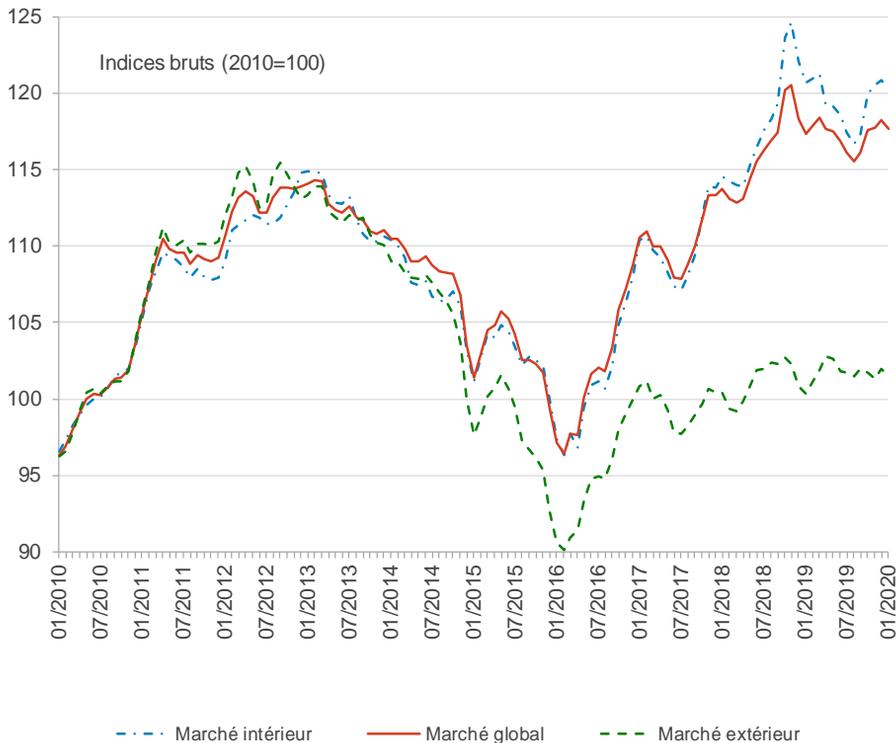
La ventilation de l'indice général des prix à la production selon la destination met en évidence une inflation de 1,3% en 2019, contre 7,1% en 2018 pour le marché intérieur et une inflation de 0,5% en 2019, contre 1,6% en 2018 pour le marché extérieur.

Cela s'explique par l'évolution des prix des produits énergétiques, pour lesquels la forte tendance à la hausse de ces dernières années semble s'être arrêtée.

46

Le repli des indices de prix à la production à partir de 2014 s'explique par un recul des prix de l'énergie sur le marché international. Cette même raison justifie également l'évolution divergente des indices pour les marchés intérieur et extérieur, parallèlement à une hausse de prix des produits ayant un poids limité sur le marché extérieur, comme l'électricité et le gaz. Le redressement depuis 2016 provient en partie des biens intermédiaires et des produits énergétiques. Ce phénomène est plus prononcé sur le marché intérieur.

Ensemble de l'industrie, à l'exclusion de la construction

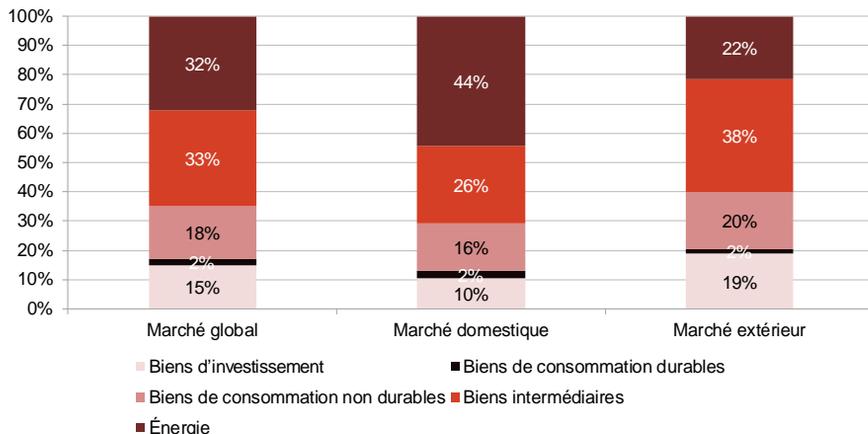


Le poids d'une activité économique au sein de l'indice des prix à la production est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires. Il ressort de la ventilation de l'industrie totale (hors construction) que l'énergie et les biens intermédiaires représentent la part la plus importante.

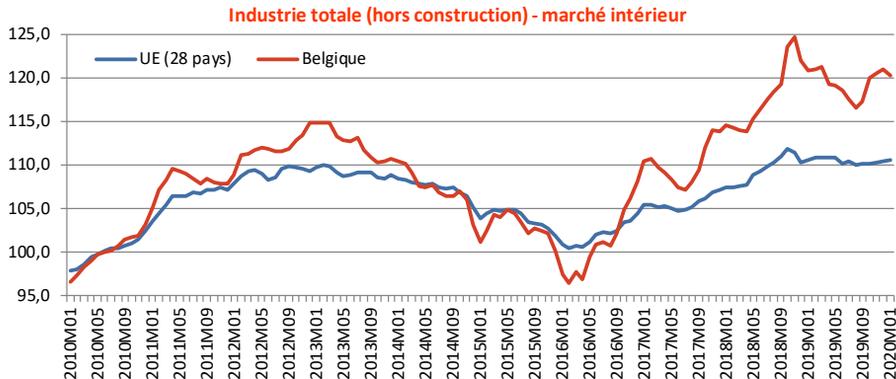
Sur le marché extérieur, le poids de l'énergie est moins élevé, notamment en raison du poids moindre de l'électricité. Inversement, la production des biens intermédiaires pèse davantage par rapport au marché intérieur.

48

Poids des activités économiques dans l'indice des prix à la production - 2018



Si l'on dresse une comparaison des indices de prix à la production entre le marché intérieur et l'Union européenne, on constate une évolution similaire. L'indice belge est toutefois davantage influencé par les prix de l'énergie. L'Union européenne affiche également une inflation positive et en hausse, soit 0,9% en 2019 contre 3,6% en 2018.



Que représente l'indice des prix à la production

L'indice des prix à la production de l'industrie (à l'exclusion de la construction) est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution mensuelle des prix des transactions de la production industrielle pour les différents secteurs économiques en Belgique.

Cet indice peut non seulement révéler les signes précurseurs d'une poussée inflationniste dans l'économie, mais enregistre également l'évolution des prix à plus long terme. Cet indice sert notamment de déflateur pour d'autres indicateurs économiques et est également utilisé dans les contrats pour les clauses de révision des prix.

L'indice des prix à la production d'une activité économique spécifique mesure l'évolution moyenne des prix des biens produits en Belgique et des services connexes au cours des divers stades de transformation, et ce, pour les marchés intérieur et extérieur.

Un indice de prix mesure la variation en pourcentage d'un ensemble de prix au

fil du temps. Les ventes se définissent comme la somme des revenus générés par la vente de biens ou la prestation de services au cours d'une période donnée.

La différence avec un indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation suit les prix payés par les ménages pour l'achat de biens et de services représentatifs de leurs habitudes de consommation. L'indice des prix à la production analyse les prix du point de vue du vendeur, soit les prix que les chefs d'entreprise belges perçoivent pour les biens produits.

Le calcul de l'indice des prix à la production fait principalement appel à une enquête sur les prix menée auprès d'entreprises qui produisent des biens industriels, mais il se base également sur quelques sources administratives. Le prix à l'unité d'un certain nombre de témoins représentatifs est suivi pour les différents secteurs.

Pour déterminer un prix, il faut utiliser le prix de transaction réel (et non le prix catalogue), sans la TVA et autres impôts, y compris les subventions et les remises

et en tenant compte de toutes les caractéristiques déterminant le prix des produits, telles que le nombre de biens vendus et les variations de qualité.

Un indice en chaîne

L'indice des prix à la production est calculé sous forme d'un indice en chaîne mensuel. Contrairement à un indice direct, qui compare les prix actuels à une année de base, les prix sont ici comparés au niveau du mois précédent. Le calcul se base sur une moyenne pondérée des évolutions de prix moyennes par entreprise au sein des groupes de produits ou agrégats. Il tient compte également du poids de l'entreprise dans l'échantillon, qui est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions de prix sont alors ajoutées à l'indice du mois précédent. On peut ainsi parler d'un indice ayant 2010 comme année de base. Autrement dit, l'indice exprime la différence entre le niveau actuel des prix et le niveau moyen de 2010.

L'utilisation d'un indice en chaîne facilite le traitement des données lorsque des produits ou entreprises apparaissent ou disparaissent, lorsque des changements surviennent au niveau de la qualité ou encore lorsque des données sont manquantes.

D I Démographie des entreprises

Les cinq secteurs les plus représentés au niveau de la population des assujettis à la TVA

Dans ce chapitre, nous nous penchons sur les entreprises assujetties à la TVA. Nous les classerons ci-dessous en fonction de leur activité. Pour ce faire, nous utilisons la NACE: une nomenclature statistique européenne qui constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion de statistiques relatives aux activités économiques en Belgique.

Nous classerons également les entreprises par classe de taille sur la base du nombre de salariés.

Pour la période 2017-2019, les trois plus grands secteurs sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques (section M), le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (section G), et la construction (section F). L'hébergement et la restauration (section I) et les autres activités de services (section S) complètent le top 5 jusqu'en 2017. En 2018, l'hébergement et la restauration cède la cinquième position aux activités de services administratifs et de soutien (Section N).

En 2019, la section G est moins importante que la section M en termes de nombre d'entreprises actives. En 2017, l'écart entre ces deux sections était nettement moins marqué. La section M a gagné en importance dans la population des entreprises assujetties à la TVA entre 2017 et 2019 et conserve sa première place depuis trois ans. Ce phénomène est dû à l'enregistrement obligatoire à la Banque-Carrefour des Entreprises depuis juin 2016, des administrateurs, délégués à la gestion journalière, gérants, liquidateurs et membres d'un comité de direction qui agissent par la voie d'une personne morale.

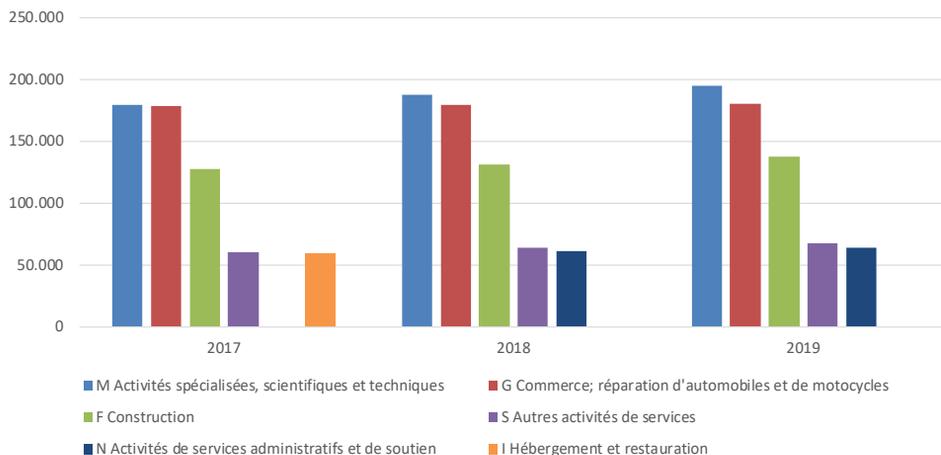
La section M recouvre l'ensemble des activités juridiques (notaires, huissiers de justice, conseillers juridiques) et comptables (experts comptables, fiscaux...), les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et les analyses techniques, la recherche-développement scientifique, la publicité et les études de marché, la photographie ainsi que la traduction et

l'interprétation. Les avocats sont assujettis à la TVA depuis le 1er janvier 2014.

La section S recouvre notamment les activités associatives, la blanchisserie-teinturerie, et la réparation d'ordinateurs et de biens personnels domestiques.

La section N recouvre les activités de location ou de location-bail de bien meubles, les activités liées à l'emploi (ex. : agences de recrutement, d'intérim ou de casting), les agences de voyage et services connexes, les services liés à la sécurité et aux enquêtes privées, les services relatifs aux bâtiments (ex. nettoyage industriel) et aménagement paysager et les activités administratives et de soutien aux entreprises (services bureautiques, call-center,..).

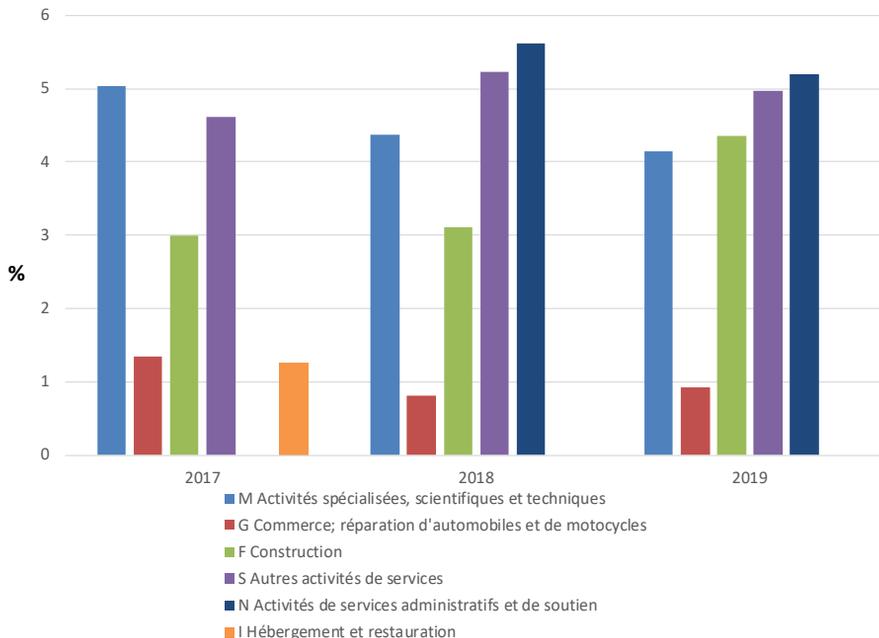
Assujettis TVA Nombre d'entreprises actives des six secteurs les plus représentés en Belgique en 2019



Le graphique ci-après montre, pour les cinq secteurs d'activité les plus peuplés en entreprises, par année, la différence entre les taux de création et de radiation d'entreprises. Un pourcentage positif indique donc que, proportionnellement, plus d'entreprises ont été créées que radiées dans un secteur.

54

Assujettis TVA Différence entre taux de création et de radiation des six secteurs les plus représentés en Belgique en 2019



Le secteur qui, en 2017, a connu la plus forte croissance est celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques (section M). Il s'agissait d'une augmentation toutefois artificielle compte-tenu de l'enregistrement obligatoire à la banque-carrefour des entreprises, des administrateurs ou délégués à la gestion journalière, gérants, liquidateurs et membres d'un comité de direction qui agissent par la voie d'une personne morale. En 2018 et 2019, c'est dans les activités de services administratifs et de soutien (section N) que la croissance est la plus forte.

Le secteur des autres activités de services (section S) connaît toujours une croissance positive en 2019. Cette tendance est toutefois moins marquée qu'en 2018. Alors qu'en 2017, le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles affichait une croissance de 1,3%, celle-ci n'est plus que de 0,5% et 0,4% pour 2018 et 2019. Quant à la construction sa croissance est de 4,3% en 2019; soit 1% de plus qu'en 2018.

Même si leur importance dans la population des entreprises assujetties à la TVA est plus réduite, on retrouve également de fortes croissances dans les secteurs de l'information et de la communication (section J), des arts, spectacles et activités récréatives (section R). L'un des rares secteurs où le nombre de radiations dépasse le nombre de créations est celui de l'agriculture, qui connaît une faible décroissance sur toute la période observée.

Emploi dans les dix secteurs les plus représentés quantitativement

Le tableau ci-dessous présente la répartition des entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2019 par classe de taille en terme d'emploi pour les dix secteurs comptant le plus grand nombre d'entreprises. Les définitions suivantes sont utilisées:

- Les «très grandes entreprises» occupent un nombre de salariés supérieur à 500.
- Les «grandes entreprises» ont entre 50 et 499 salariés.
- Les «PME» regroupent quant à elles les entreprises de 1 à 49 salariés.

56

Au sein des dix secteurs comptant le plus d'entreprises assujetties à la TVA en 2019:

- 81,1% des entreprises n'occupent aucun salarié;
- 18,0% des entreprises appartiennent à la catégorie des PME ;
- Les grandes et très grandes entreprises représentent seulement 0,5% et 0,04% de la population observée.

Les grandes et très grandes entreprises sont principalement actives dans l'industrie. On y retrouve ainsi 33,5% des très grandes entreprises telles que définies ci-dessus et 29,6% des grandes entreprises. 23,6% des entreprises n'ayant aucun salarié relèvent des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Le commerce (y compris la réparation d'automobiles et de motocycles) recouvre 29,4% des PME, devant la construction (16,1%). A partir de 50 salariés, ces deux secteurs sont moins importants.

Nombre d'entreprises selon la classe de taille par secteur (2019)

	Aucun salarié	Très grandes entreprises	Grandes entreprises	Pme	Total
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	172.550	28	474	22.088	195.140
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	131.912	78	949	47.472	180.411
F - Construction	110.718	17	496	26.036	137.267
S - Autres activités de services	58.586	3	99	8.695	67.383
N - Activités de services administratifs et de soutien	54.327	102	521	9.166	64.116
I - Hébergement et restauration	39.417	10	157	20.871	60.455
J - Information et communication	46.674	24	290	6.021	53.009
C - Industrie manufacturière	36.488	134	1314	13.754	51.690
A - Agriculture, sylviculture et pêche	45.082	1	36	3.876	48.995
R - Arts, spectacles et activités récréatives	34.605	3	100	3.477	38.185
Total général	730.359	400	4.436	161.456	896.651
Représentativité classe	81,45	0,04	0,49	18,01	100,00

57

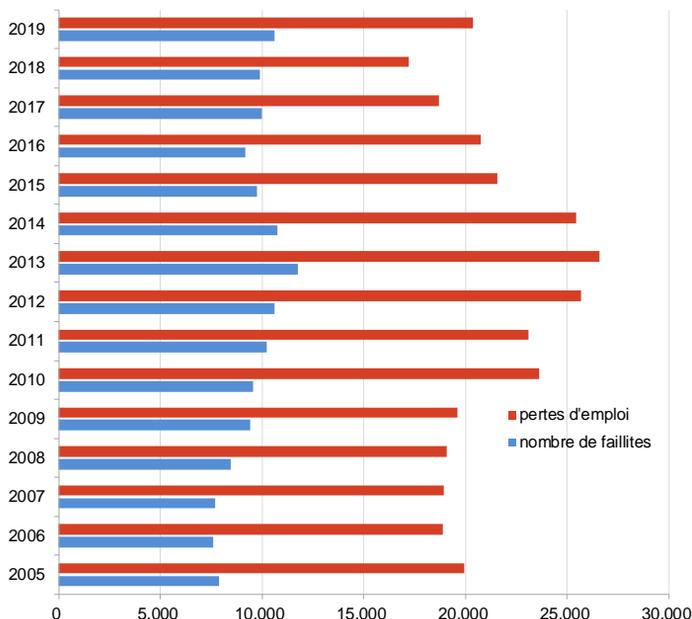
Assujettis à la T.V.A., version du 22-06-2020

E I Faillites

En 2019, 10.598 entreprises au total ont fait faillite en Belgique, soit une augmentation de 7,3% par rapport à 2018. Le nombre de pertes d'emploi à la suite d'une faillite a augmenté, passant de 17.199 en 2018 à 20.379 en 2019, soit une augmentation de 18,5%.

En 2019, les grandes et moyennes entreprises (occupant 50 personnes ou plus) ont été nombreuses à faire faillite: 31 en 2019 contre 18 en 2018. Le nombre moyen de pertes d'emploi par faillite a augmenté de 1,74 à 1,92.

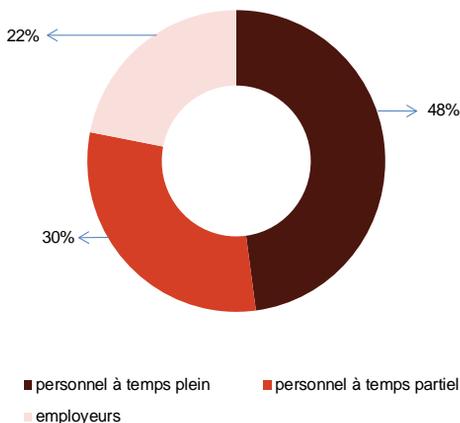
Evolution du nombre de faillites et pertes d'emploi



Au total, 9.760 emplois à temps plein (+10,4%) et 6.147 emplois à temps partiel (+34,5%) sont passés à la trappe. 4.472 employeurs salariés (+18,1%) ont également perdu leur travail.

Le transport et autres services a connu, en 2019, la plus grande augmentation du nombre de faillites. Elles y ont en effet augmenté de 3.216 à 3.584 unités (+11,4%), la construction a connu une augmentation (1.969; +8,5%). On a aussi enregistré une augmentation dans le commerce (2.470 ; +3,6%). On note également des augmentations dans l'agriculture et pêche (78 ; +47,2%), Industrie extractive, énergie et industrie manufacturière (463 ; +11,0%) et dans l'Horeca (2.034 ; +2,1%).

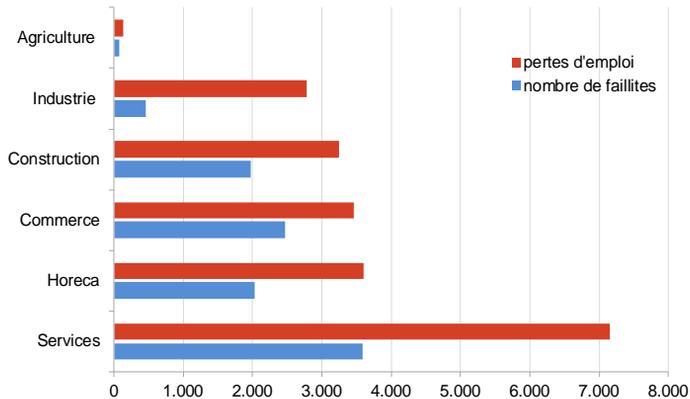
Pertes d'emploi (2019)



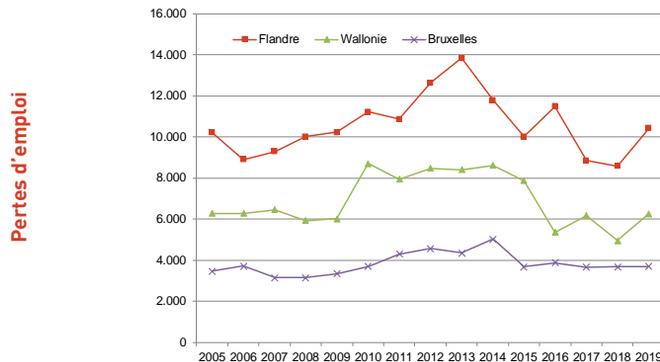
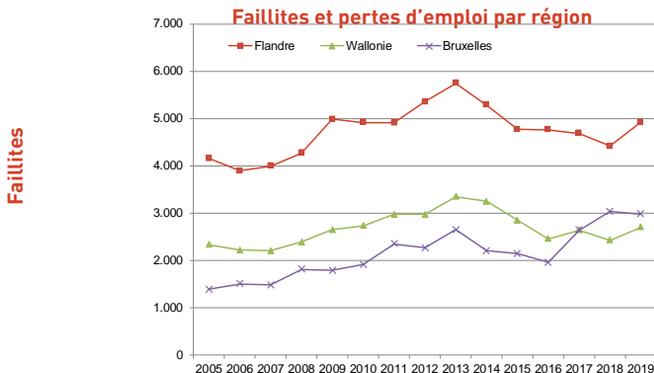
Faillites et pertes d'emploi par secteur en 2019

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Agriculture	78	135	1,7
Industrie	463	2.781	6,0
Construction	1.969	3.254	1,7
Commerce	2.470	3.461	1,4
Horeca	2.034	3.601	1,8
Services	3.584	7.147	2,0

Nombre de faillites et pertes d'emploi (2019)



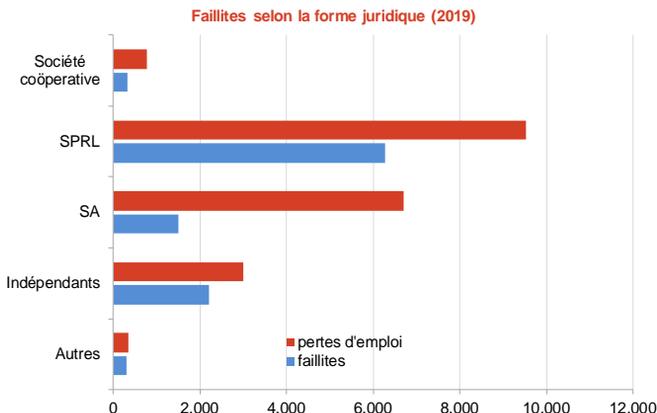
La Région flamande a enregistré la plus forte augmentation du nombre de faillites (4.920; +11,4%). En Wallonie, le nombre de faillites a connu une augmentation (2.700 ; +11,1%), tandis qu'en Région de Bruxelles-Capitale on observe une diminution (2.978 ; -1.8%).



Une ventilation des faillites selon la forme juridique montre que les SPRL, en raison de leur grand nombre, sont impliquées dans la plupart des faillites. Par contre, les SA présentent les plus fortes pertes d'emploi par faillite.

Faillites selon la forme juridique (2019)

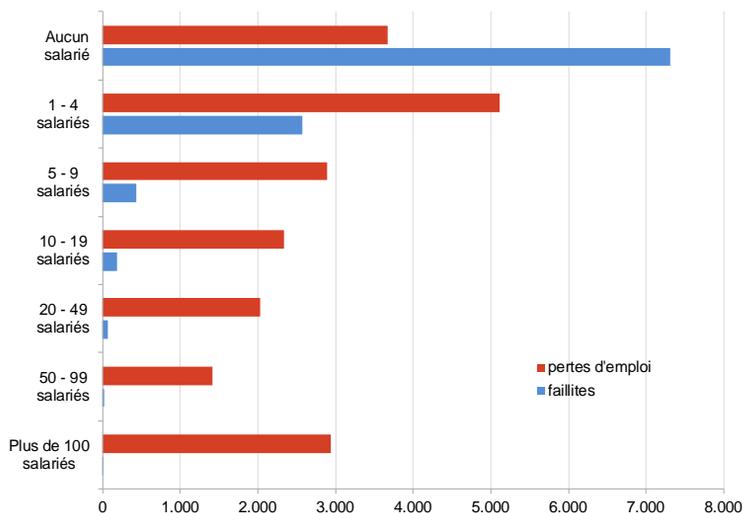
	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Sociétés coopératives	330	782	2,4
Indépendants	2202	2999	1,4
SA	1494	6711	4,5
SPRL	6273	9533	1,5
Autres	299	354	1,2



L'année dernière, 10 entreprises de plus de 100 salariés ont fait faillite, contre 2 en 2018. On observe aussi une forte diminution des faillites dans les entreprises avec 20-49 salariés (-20,9%). Par contre, on observe une augmentation significative dans les entreprises avec 50-99 salariés (+31,3%).

Comme en 2018, plus de la moitié des emplois (+57,3%) ont été perdus dans le cadre de faillites d'entreprises occupant moins de 10 salariés.

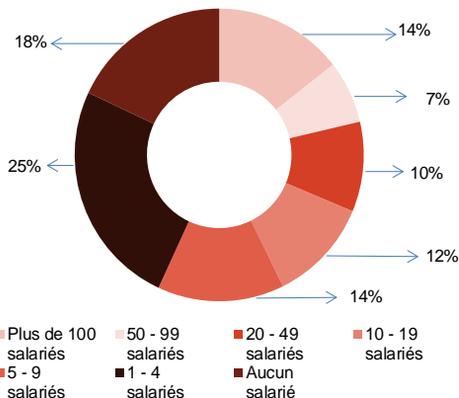
Faillites et pertes d'emploi par classe de taille (2019)



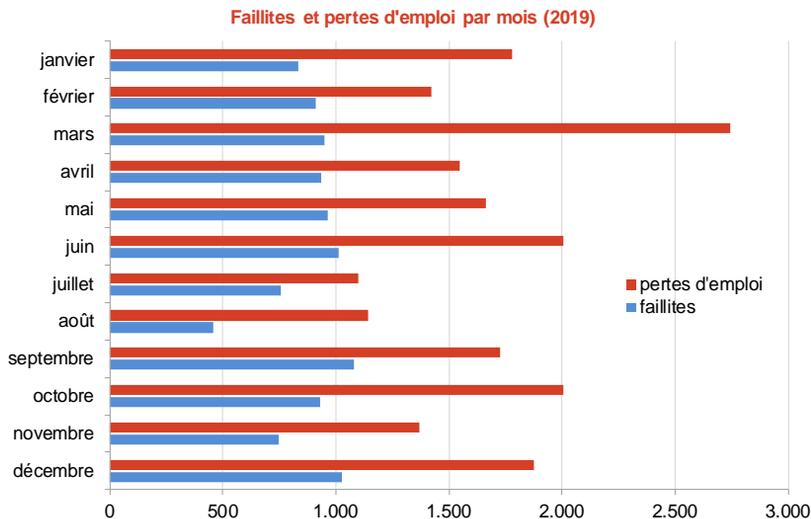
Faillites et pertes d'emploi : évolution 2018-2019

	Faillites	Pertes d'emploi
Plus de 100 salariés	400,0%	804,9%
50-99 salariés	31,3%	32,0%
20-49 salariés	-20,9%	-19,3%
10-19 salariés	-0,6%	-1,2%
5-9 salariés	0,2%	1,7%
1-4 salariés	1,0%	-0,1%
Aucun salarié	10,6%	23,3%

Pertes d'emploi par classe de taille (2019)



En 2019, le mois de septembre a connu le plus grand nombre de faillites, à savoir 1.082.



F I Structure des entreprises

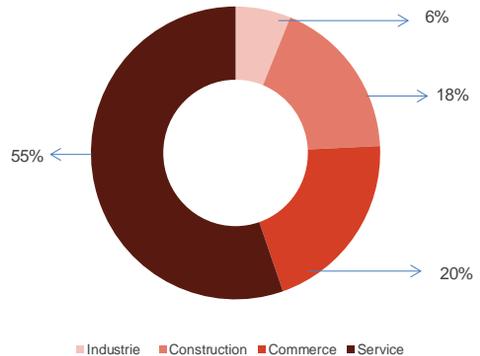
66

Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie de marché réelle et, en particulier, de l'industrie, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles sur les entreprises se basent sur des données d'enquête et sur des données administratives récoltées auprès d'un échantillon d'entreprises. Les grandes entreprises sont interrogées chaque année de manière exhaustive.

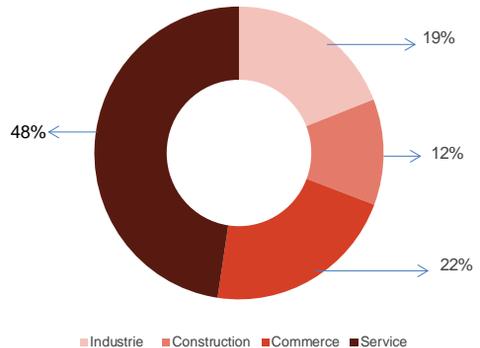
En 2017, l'économie marchande non financière comptait 631.819 entreprises et 2.871.948 personnes occupées en Belgique. 55% des entreprises et 48% des personnes occupées sont actives dans le secteur des services.

Le commerce est le deuxième plus grand secteur tant en nombre d'entreprises (20%) que d'emplois (22%).

Entreprises (2017)



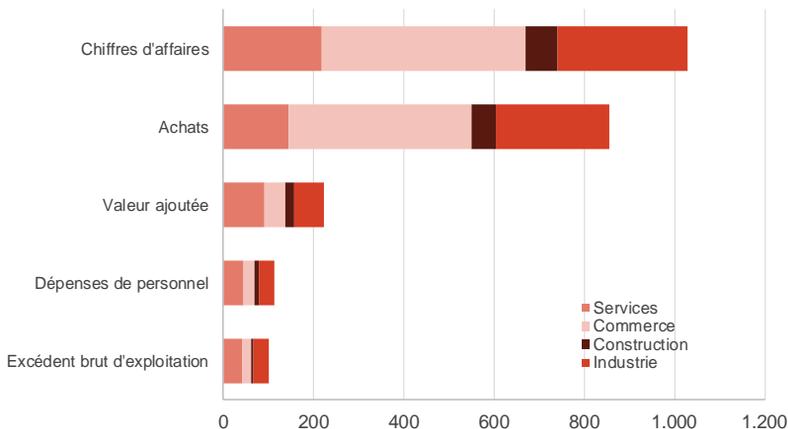
Personnes occupées (2017)



L'industrie est, quant à elle, le plus petit secteur en nombre d'entreprises (6%), mais pas en nombre de personnes occupées (19%). Ainsi, le secteur industriel emploie en moyenne plus de personnes par entreprise que les autres secteurs, soit 14,0 personnes occupées. Ce chiffre s'élève à 4,8 pour le commerce, à 3,9 pour les services et à 2,9 pour les entreprises de construction.

Le commerce affiche les valeurs totales les plus élevées pour le chiffre d'affaires et les achats (respectivement 405 et 455 milliards d'euros), tandis que le secteur des services arrive en tête pour la valeur ajoutée, les dépenses de personnel et l'excédent brut d'exploitation (respectivement 91 milliards d'euros, 47 milliards d'euros et 44 milliards d'euros). Le secteur de la construction détient la part la plus faible pour l'ensemble de ces indicateurs.

Achats, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, dépenses de personnel et excédent brut d'exploitation par secteur (2017) (en milliards €)



Les «achats» représentent la valeur de tous les biens et services achetés en vue d'être revendus ou utilisés dans le processus de production.

Le «chiffre d'affaires» est la valeur totale des ventes sur le marché de biens et de services à des tiers.

La «valeur ajoutée» correspond à peu près à la différence entre le chiffre d'affaires et les achats.

Les «coûts de personnel» équivalent à la rémunération versée par l'employeur à ses salariés pour le travail accompli, en ce compris les impôts et les cotisations sociales.

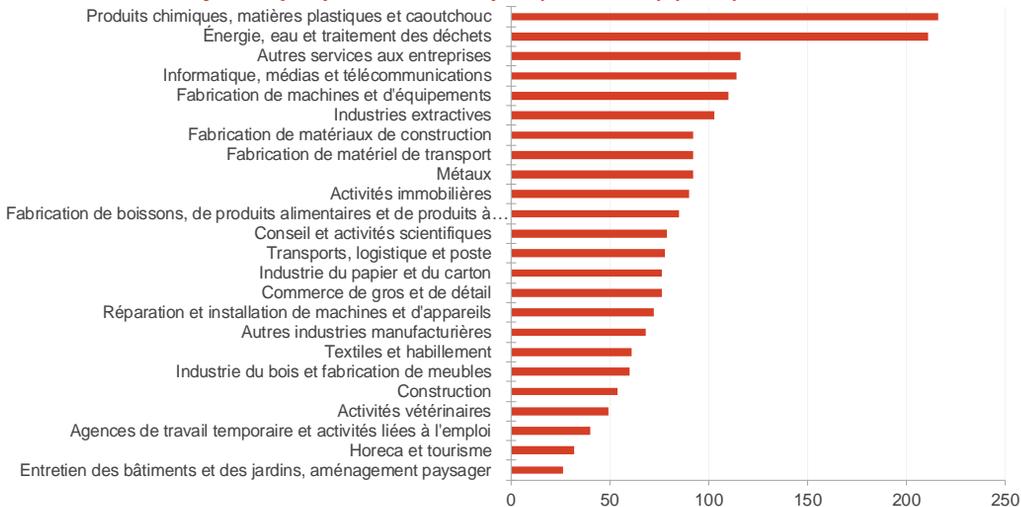
«L'excédent brut d'exploitation» s'obtient en déduisant les «coûts de personnel» de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de l'excédent qui découle des activités de l'entreprise après paiement du travail accompli. Cet excédent correspond au solde disponible pour payer les impôts, rétribuer les investisseurs actuels (intérêts ou dividende) et financer les nouveaux investissements.

Les valeurs totales pour les coûts de personnel et la valeur ajoutée sont souvent mises en corrélation avec les indicateurs relatifs à l'emploi, qui sont exprimés par travailleur. Les coûts de personnel sont liés au nombre de salariés, tandis que la valeur ajoutée est mise en corrélation avec le nombre de personnes occupées. Ce dernier comprend tant les salariés que les personnes occupées non rémunérées comme les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, etc.

La valeur ajoutée par personne occupée s'élève en moyenne à 87.000 euros par personne occupée, allant de 26.000 euros pour l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins à 216.000 euros pour le secteur de la chimie, du caoutchouc et des matières plastiques. Au sein du secteur des services, il existe une grande diversité. En effet, le secteur « informatique, médias et télécommunications » présente la plus haute valeur ajoutée par personne occupée, tandis que « l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins » affiche la plus faible valeur ajoutée. Il en va de même dans l'industrie manufacturière où le groupe sectoriel « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » détient une valeur élevée, tandis que le groupe « industrie du bois et fabrication de meubles » possède une valeur moindre.

Les coûts moyens de personnel sont les moins élevés dans le secteur de l'aménagement paysager (23.000 euros) et les plus importants dans le secteur des « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » (89.000 euros) et affichent une moyenne de 55.000 euros par salarié. Il est étonnant de constater que les secteurs détenant une haute valeur ajoutée par personne occupée, présentent aussi généralement des dépenses de personnel élevées et inversement.

Valeur ajoutée par personne occupée (en 1.000 €) (2017)



Dépenses de personnel par salarié (en 1.000 € (2017))



71





● ● ● ● *Immobilier
et construction*

A | Prix de l'immobilier

Le prix médian d'une maison de type fermé ou demi-fermé s'élevait à 215.000 euros pour l'ensemble de l'année 2019. Le prix d'une maison de type ouvert a franchi pour la première fois le cap des 300.000 euros. Le prix médian des appartements était de 190.000 euros.

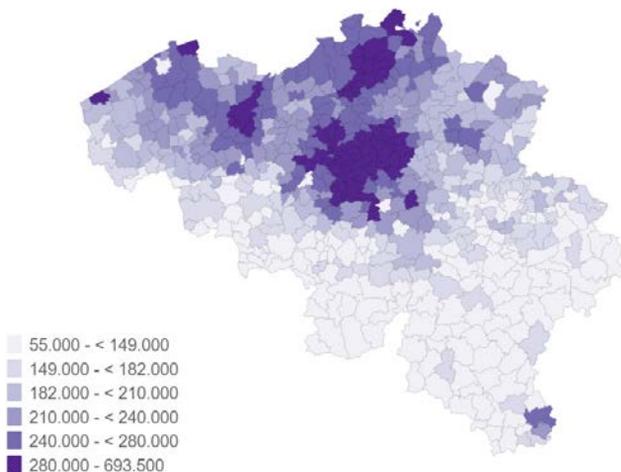
Le prix médian est le prix par rapport auquel 50% des maisons vendues sont moins chères et 50% plus chères. Le résultat obtenu est plus solide et mieux comparable au fil du temps. Les prix médians subissent en effet moins d'impact de prix de vente extrêmes.

Par rapport à 2018, les prix médians des maisons de type fermé ou demi-fermé ont progressé de 7,5%, soit une augmentation de 15.000 euros. En ce qui concerne les maisons de type ouvert, les prix ont augmenté de 5,3%, soit 15.000 euros. La hausse des prix était la plus faible pour les appartements: ceux-ci ont enregistré une hausse de 8.000 euros, soit 4,4%.

Nombre de transactions et prix médian

	2010	2015	2017	2018	2019
Maisons de 2 ou 3 façades (de type fermé + demi-fermé)					
- nombre de transactions	54.877	50.206	60.523	62.894	72.844
- Prix médian (euros)	160.000	175.000	190.000	200.000	215.000
Maisons de 4 façades ou plus (de type ouvert)					
- nombre de transactions	23.993	23.906	28.389	30.484	34.325
- Prix médian (euros)	240.000	260.000	277.000	285.000	300.000
Appartements					
- nombre de transactions	26.822	29.402	34.936	36.945	42.393
- Prix médian (euros)	150.000	169.000	177.500	182.000	190.000

Vente de maisons d'habitation ordinaires en 2019 - Prix median (€)



75

La carte ci-dessus reflète les prix médians des maisons par commune au cours de l'année 2019 : plus la couleur est foncée, plus le prix médian y est élevé.

La commune flamande la plus chère était Laethem-Saint-Martin avec un prix médian de 650.000 euros. Dans cette région, les maisons les moins chères se trouvaient à Renaix avec un prix médian de 157.500 euros.

Les maisons wallonnes les plus chères se situaient à Lasne (536.000 euros) et les moins chères à Hastière (67.000 euros).

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, Ixelles présentait le prix médian le plus élevé avec 707.000 euros. Le prix médian le plus bas pour cette région a été enregistré dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean (275.000 euros).

B I Permis de bâtir

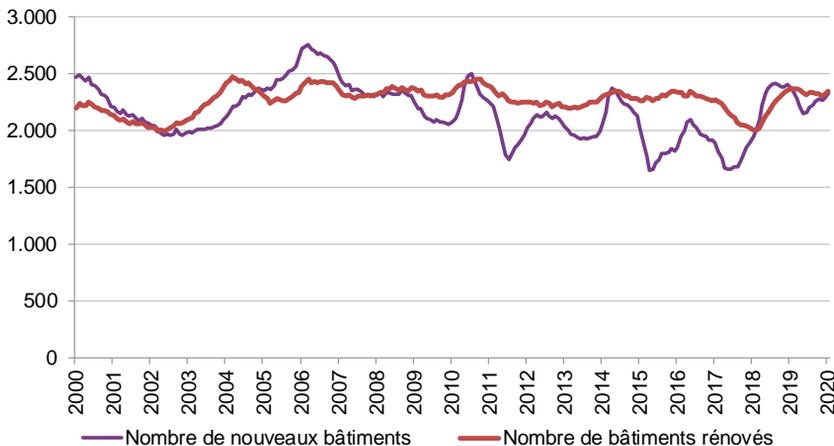
Le nombre de permis de bâtir délivrés annonce l'activité future dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, on observe en 2019 une baisse de 0,7% au niveau des logements unifamiliaux et de 16,5% au niveau des appartements. La rénovation de bâtiments résidentiels affiche une baisse de 1,2%.

76

Le marché non résidentiel connaît, quant à lui, une hausse de 16,6% pour les nouvelles constructions et un recul du nombre de rénovations (8,8%).

Nouvelles constructions et rénovations
Moyenne glissante sur les 12 derniers mois



Permis de bâtir

2014 2015 2016 2017 2018 2019

A. Nouveaux bâtiments

Bâtiments résidentiels

Nombre de bâtiments résidentiels	25.553	21.916	22.962	22.764	28.849	27.491
- Région de Bruxelles-Capitale	272	215	199	209	159	140
- Région flamande	18.798	15.514	16.696	15.964	22.086	20.657
- Région wallonne	6.483	6.187	6.067	6.591	6.604	6.693
Nombre de logements	54.903	46.181	50.977	50.388	62.672	56.146
- Nombre de bâtiments avec un logement	22.277	19.136	19.953	19.172	24.254	24.081
- Nombre d'appartements	32.626	27.045	31.024	31.216	38.418	32.065

Bâtiments non résidentiels

Nombre de bâtiments non résidentiels	4.475	4.276	3.983	4.084	5.568	6.495
--------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

B. Rénovation

Nombre de transformation de bâtiments résidentiels	27.444	28.172	27.229	24.312	28.308	27.973
Nombre de transformation de bâtiments non-résidentiels	4.652	5.094	5.350	4.107	4.060	3.702

C I Inventaire des bâtiments en Belgique

Au 1er janvier 2019, la Belgique comptait 4.552.745 bâtiments. Depuis 1995, le nombre de bâtiments a augmenté de 14 % en Belgique. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 24,4% pour atteindre 5.514.939 unités. En Région flamande, on recense 26,1% de logements en plus et 14,9 % de bâtiments en plus. La Région wallonne compte, quant à elle, 24,3% de logements en plus et 14,4% de bâtiments en plus. En Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée (1 %) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 16,4%.

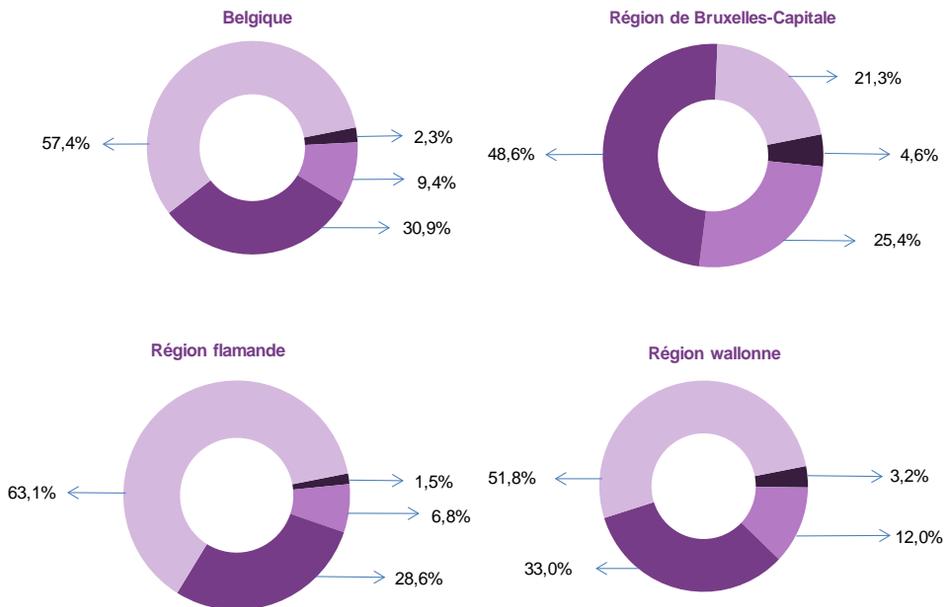
78

Parc de bâtiments en Belgique et dans les régions (2019)

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Nombre de bâtiments	194.689	2.686.182	1.671.874	4.552.745
Nombre de bâtiments construits après 1981	12.845	851.194	351.091	1.215.130
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	6.665	33.142	43.472	83.279
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m ² à 64 m ²	36.503	150.519	160.527	347.549
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m ² à 104 m ²	69.723	632.820	442.102	1.144.645
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²	30.572	1.398.958	694.821	2.124.351
Nombre de bâtiments équipés de chauffage central ou de conditionnement d'air	130.051	1.748.000	890.017	2.768.068
Nombre de logements	579.619	3.215.454	1.719.866	5.514.939

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 31,7% des bâtiments ont été construits après 1981, contre 21% en Wallonie et seulement 6,6% en Région de Bruxelles-Capitale.

Parc de bâtiments selon la superficie bâtie (2019)



- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m²
- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 à 64 m²
- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 à 104 m²
- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m²





● ● ● ● ● *Mobilité
et transport*

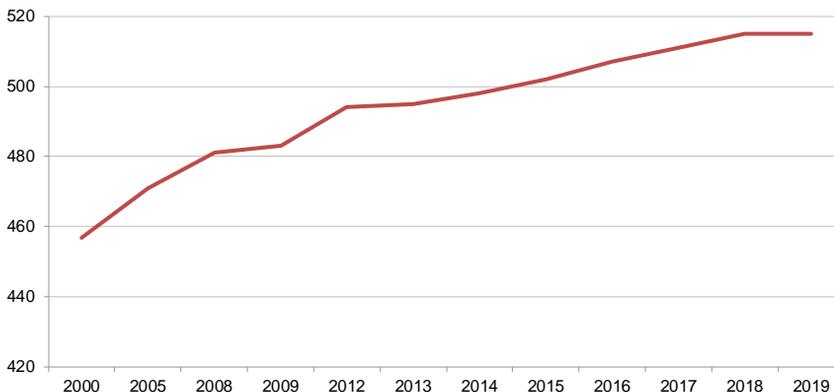
A | Véhicules

Par rapport à 2000, l'ensemble du parc de véhicules en 2019 (en ce compris les motos) a progressé de 32,8%, tandis que le nombre de voitures particulières a augmenté de près de 25,9%. En comparaison avec la situation au 1er août 2018, l'ensemble du parc de véhicules ainsi que le nombre de voitures particulières ont légèrement augmenté (respectivement +1,1% et +0,6%).

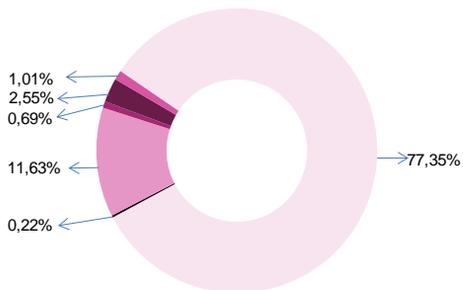
Les voitures hybrides représentent actuellement 1,9% de ce parc et ont franchi la barre des 100.000 voitures (110.984). 92% de ces hybrides sont de type électricité-essence.

En 1977, la Belgique comptait une voiture particulière pour 3,55 habitants. En 2019, il s'agit d'une voiture pour 1,94 habitants : il y a donc de plus en plus de voitures sur nos routes. Depuis 1991, la densité automobile a augmenté de près de 30%.

**Densité automobile :
voitures particulières pour 1.000 habitants**

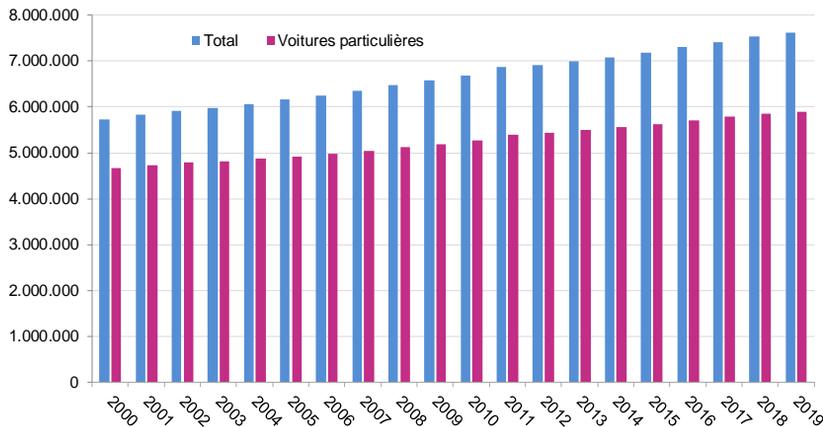


Parc de véhicules (2019)



- Voitures particulières
- Autobus et autocars
- Transport de marchandises (camions, tracteur routiers et camionnettes)
- Tracteurs agricoles
- Véhicules spéciaux
- Motocycles

Évolution du parc de véhicules



Taille du parc de véhicules

Au 1 ^{er} août de l'année	2000	2010	2018	2019	Evolution 2019/2000	Evolution 2019/2018
Parc de véhicules	5.735.034	6.689.065	7.533.172	7.614.082	+32,8%	+1,1%
Voitures particulières	4.678.376	5.276.283	5.853.782	5.889.210	+25,9%	+0,6%
Autobus et autocars	14.722	16.226	16.125	16.542	+12,4%	+2,6%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	502.979	690.837	856.096	885.487	+76,0%	+3,4%
Tracteurs routiers	45.452	46.673	50.230	52.694	+15,9%	+4,9%
Tracteurs agricoles	162.123	177.989	192.187	194.399	+19,9%	+1,2%
Véhicules spéciaux	53.544	62.142	74.257	76.640	+43,1%	+3,2%
Motocycles	277.838	418.915	490.495	499.110	+79,6%	+1,8%
Habitants par voiture particulière au 1 ^{er} août	2,19	2,05	1,94	1,94		

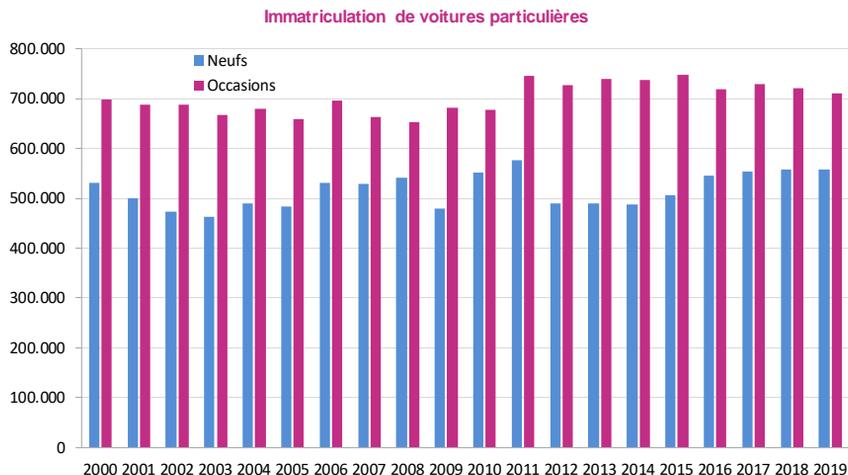
Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur aux-vels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions et le poids excèdent les valeurs maximales normalement autorisées. En Belgique, la valeur maximale autorisée s'élève à 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes. Les motocycles sont tous les motocycles roulant à 40 km/h ou plus, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

Les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré un recul de 2012 à 2014 pour ensuite reprendre depuis 2015.

Au niveau des véhicules neufs, le nombre d'immatriculations augmente pour la plupart des catégories en 2019 en comparaison de 2018.

Au cours des dernières années, les immatriculations de véhicules d'occasion sont restées relativement stables pour les différentes catégories de véhicules.



Immatriculation de véhicules

	2000	2010	2018	2019	Evolution 2019/2000	Evolution 2019/2018
Immatriculation de véhicules neufs	626.344	642.086	677.793	682.696	+9,0%	+0,7%
Voitures particulières	531.640	551.661	557.487	557.970	+5,0%	+0,1%
Autobus et autocars	1.150	1.020	1.062	1.313	+14,2%	+23,6%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	60.261	56.793	82.864	86.805	+44,0%	+4,8%
Tracteurs	5.521	3.409	6.629	6.341	+14,9%	-4,3%
Tracteurs agricoles	3.087	2.860	4.470	4.764	+54,3%	+6,6%
Motocyclettes	24.685	26.343	25.281	25.503	+3,3%	+0,9%
Immatriculation de véhicules d'occasion	783.010	776.324	841.086	835.112	+6,7%	-0,7%
Voitures particulières	697.755	676.572	719.999	710.148	+1,8%	-1,4%
Autobus et autocars	965	768	2.752	1.260	+30,6%	-54,2%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	73.181	87.584	105.662	110.752	+51,3%	+4,8%
Tracteurs	5.232	3.568	5.061	5.118	-2,2%	+1,1%
Tracteurs agricoles	5.877	7.832	7.612	7.834	+33,3%	+2,9%

Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les motocycles sont tous les motocycles roulant à 40 km/h ou plus, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs. Les motocycles ne sont pas inclus dans les véhicules d'occasion.

La forte augmentation des bus est due à la réimmatriculation en 2018 des bus du TEC à la suite d'une réorganisation.

B I Transport de marchandises

Le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne), accuse un recul entre 2001 et 2012 tant au niveau du nombre de tonnes transportées que des tonnes-kilomètres prestées.

Par rapport à 2017, le nombre de tonnes transportées en 2018 a connu une baisse de 4,9% et le nombre de tonnes-kilomètres une diminution de 4,5%.

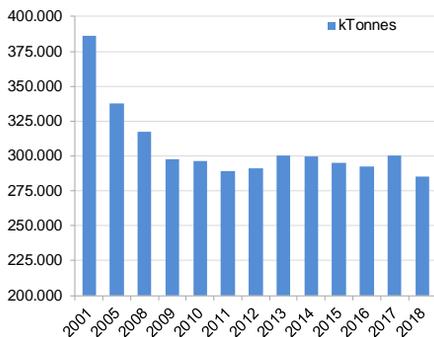
En 2018, on observe une baisse de respectivement 3,6% et 6,6% par rapport à 2010.

87

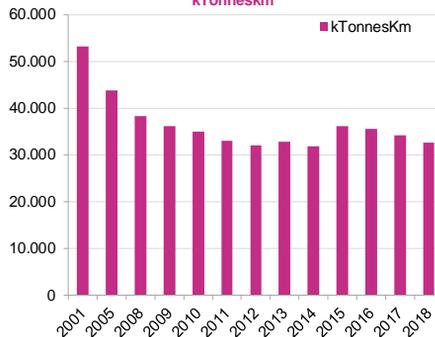
Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique

	Unité	2008	2010	2016	2017	2018	2018/2017	2018/2010
Tonnes	1.000 t	317.599	296.149	292.429	300.076	285.484	-4,9%	-3,6%
Tonnes/ km	mtn tkm	38.356	35.001	35.579	34.219	32.684	-4,5%	-6,6%

Transport routier de marchandises en kTonnes



Transport routier de marchandises en kTonneskm



C I Navigation maritime

Navigation maritime

	1997	2016	2017	2018	2019	2019 /2018
Navires entrants (a)	32.248	25.886	25.172	25.758	25.726	-0,12%
Navires sortants (a)	30.291	26.496	26.138	26.737	26.484	-0,95%
Cargaison (x 1.000t)	61.856	114.886	117.801	122.303	125.914	+2,95%
Déchargement (x 1.000t)	100.208	138.658	140.027	147.911	151.868	+2,68%
Passagers débarqués (x 1.000)	925	167	159	166	155	-6,63%
Passagers embarqués (x 1.000)	1.021	169	161	169	156	-7,69%

(a) : Y compris le transit extra-communautaire.

Les ports belges peuvent à nouveau présenter d'excellents chiffres pour 2019. La quantité totale de marchandises débarquées a continué de croître pour atteindre près de 152 millions de tonnes. La quantité de marchandises embarquées a progressé et est passée à 126 millions de tonnes.

Malgré cette hausse des marchandises embarquées et débarquées, on observe une très légère baisse du nombre de navires de mer entrés et sortis, étant donné que la taille moyenne de ces navires ne cesse d'augmenter.

Avec 311.000 passagers, le nombre de passagers n'a jamais été aussi bas depuis 1997. Toutefois, il n'est pas tenu compte des passagers des navires de croisière faisant escale dans les ports belges.

D | Accidents de la route

En 2019, on a dénombré 37.699 accidents de la route faisant au total 47.793 victimes dont 43.547 blessés légers, 3.600 blessés graves et 646 personnes ayant perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident. Par rapport à 2018, cela représente une baisse du nombre d'accidents (-2,0%), de blessés légers (-3,5%) et de blessés graves (-1,0%).

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès par million d'habitants

89

	1998	2005	2016	2017	2018	2019
Union européenne	123	93	50	49	52	51
Belgique	147	104	56	54	53	56
Allemagne	95	65	39	39	40	37
France	145	88	52	54	49	48
Luxembourg	135	102	56	42	60	36
Pays-Bas	73	50	37	36	35	34
Royaume-Uni	61	55	28	28	28	28

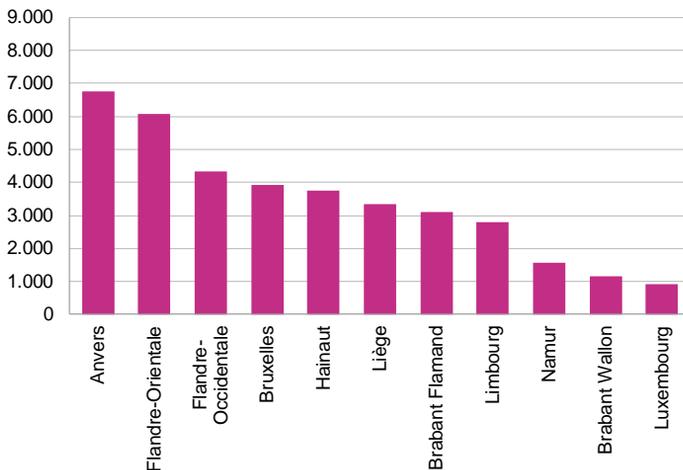
Victimes d'un accident de la route : nombre de décès en chiffres absolus

	1998	2005	2016	2017	2018	2019
Union européenne	58.982	45.888	25.672	25.250	25.178	
Belgique	1.500	1.131	670	609	604	646
Allemagne	7.792	5.361	3.206	3.180	3.275	
France	8.920	5.318	3.471	3.444	3.246	
Luxembourg	57	47	32	25	36	
Pays-Bas	1.066	750	533	535	598	
Royaume-Uni	3.581	3.336	1.860	1.856	1.839	

Source : Commission européenne 19/06/2020.

Le nombre de décès dans les 30 jours suivant l'accident a, par contre, augmenté de 7%. Cette hausse est entièrement due à l'augmentation du nombre de tués sur place qui est passé de 437 en 2018 à 483 en 2019 (+10,5%).

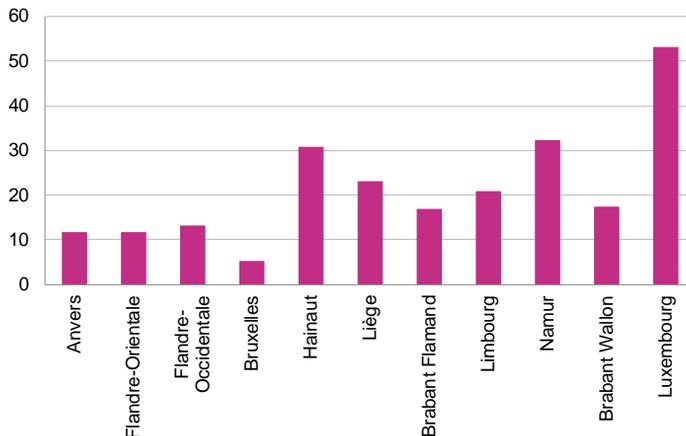
Nombre d'accidents selon les provinces - 2019



Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents.

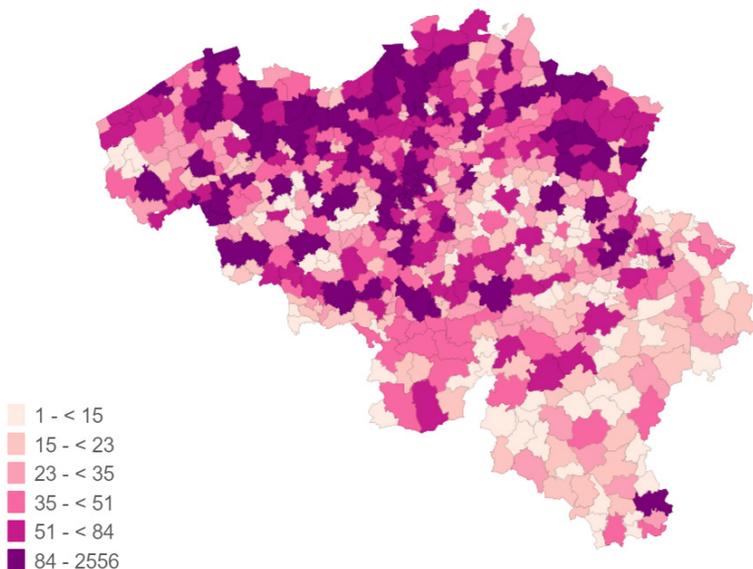
Par contre, lorsque l'on analyse la gravité de ces accidents, ce sont les provinces de Luxembourg, de Namur, du Hainaut et de Liège qui se distinguent par un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

Nombre de décès par mille accidents selon les provinces - 2019

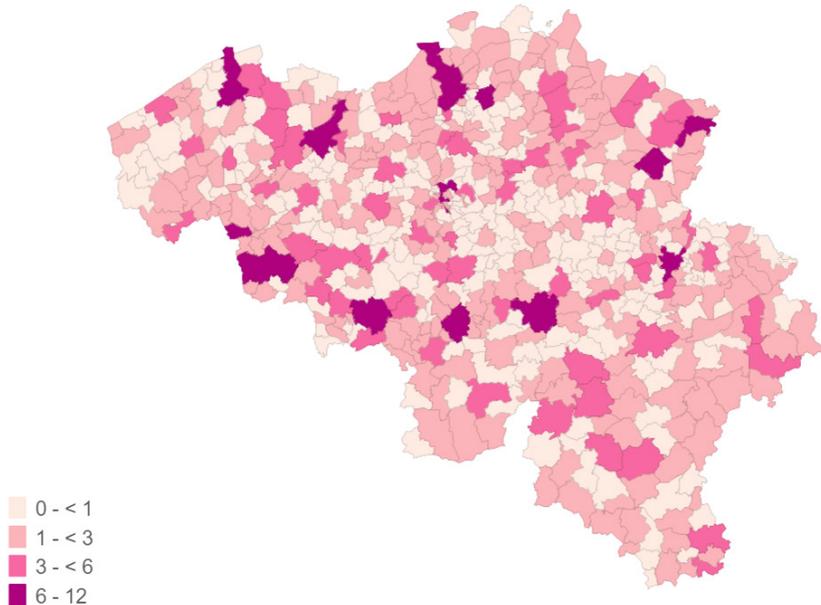


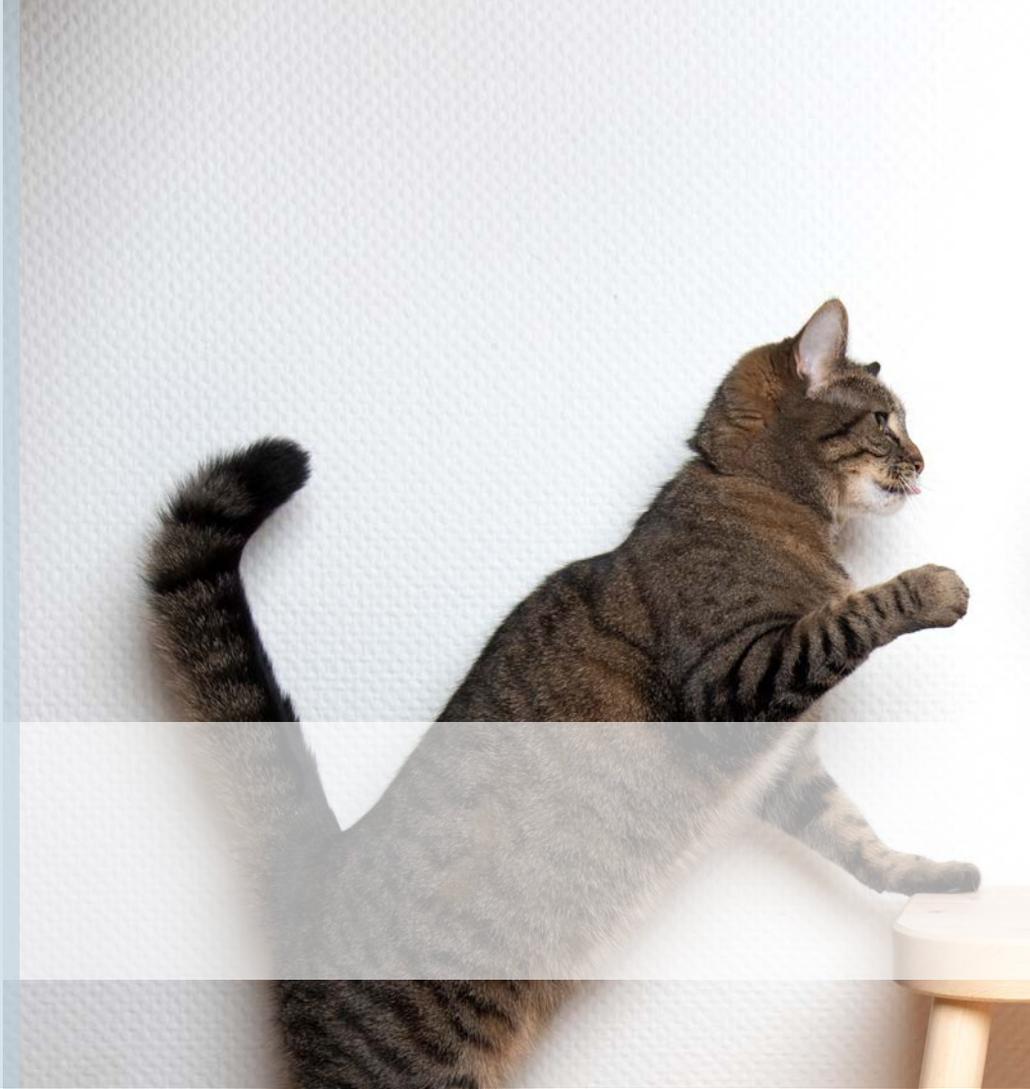
Nombre d'accidents par commune en 2019

92



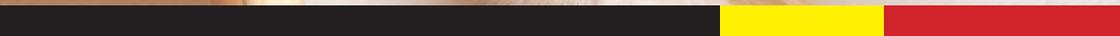
Nombre de tués 30 jours par commune 2019







● ● ● ● ● ● *Société*

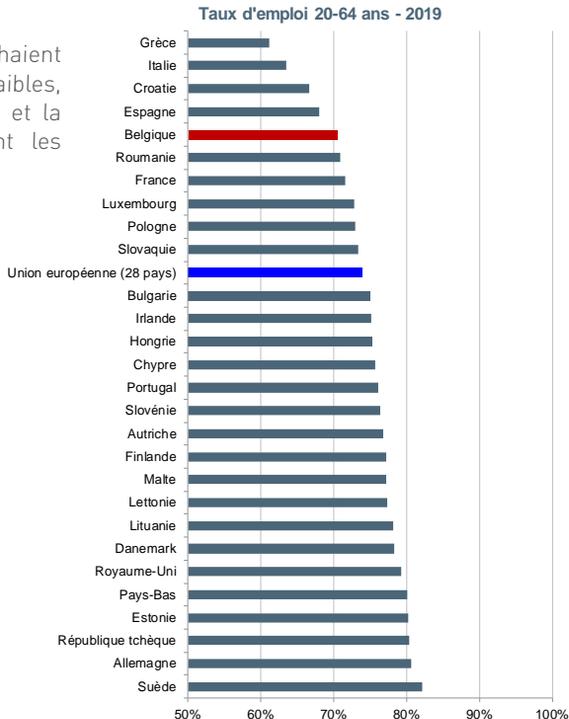


A | Emploi et taux d'emploi

En 2019, 70,5% des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi en Belgique. Le taux d'emploi belge se révèle ainsi inférieur à la moyenne européenne (73,9%).

La Grèce, l'Italie et la Croatie affichaient les taux d'emploi les plus faibles, tandis que la Suède, l'Allemagne et la République tchèque enregistraient les taux d'emploi les plus élevés.

96



Source : Eurostat.

Le taux d'emploi varie fortement en fonction de la classe d'âge. Avec un taux d'emploi de 26,6%, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent le pourcentage le plus faible. 81,2% des personnes âgées de 25 à 49 ans sont occupées.

En ce qui concerne la classe d'âge des 50 à 64 ans, 61,2% exercent un emploi. Au cours des 2 dernières décennies, le taux d'emploi dans cette classe d'âge a fortement augmenté.

Taux d'emploi selon la classe d'âge						
	2005	2010	2015	2017 (b)	2018	2019
15-24 ans	27,3%	25,2%	23,4%	22,7%	25,0%	26,6%
25-49 ans	80,1%	81,2%	79,2%	80,1%	80,7%	81,2%
50-64 ans	45,8%	50,9%	55,5%	58,5%	60,4%	61,2%
Total (15-64 ans)	61,1%	62,0%	61,8%	63,1%	64,5%	65,3%

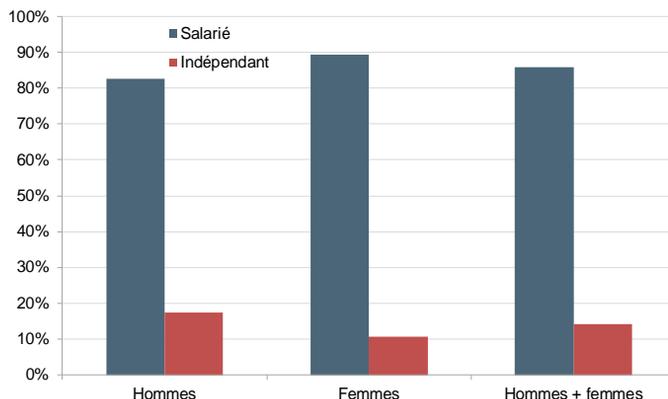
(b) : Rupture de série.

L'Enquête sur les Forces de Travail a fait l'objet d'une profonde réforme en 2017. Ainsi, depuis 2017, nous travaillons avec un panel rotatif et nous utilisons des méthodes d'interrogation plus rapides et plus modernes. La méthode de pondération a également été revue. Cela a entraîné une rupture dans les résultats. Les chiffres obtenus avec l'ancienne méthode ne sont dès lors plus comparables à ceux obtenus avec la nouvelle méthode.

Parmi toutes les personnes ayant un emploi en Belgique (environ 4,832 millions), 4.144.000 travaillent en tant que salariés et 688.000 en tant que non-salariés.

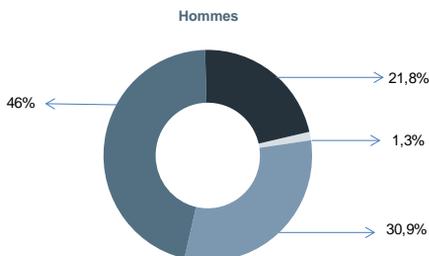
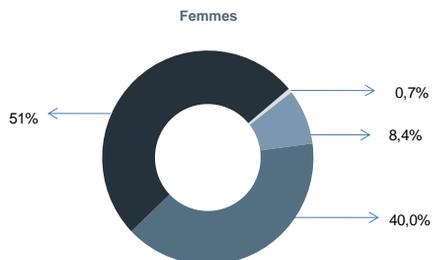
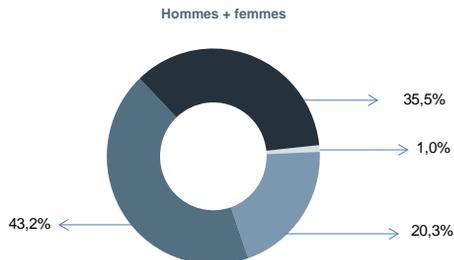
Les hommes travaillent plus souvent sous le statut d'indépendant que les femmes. Ainsi, 17,3% des hommes occupés sont indépendants contre 10,7% des femmes. En chiffres absolus, cela concerne 445.000 hommes et 243.000 femmes.

Salariés et indépendants en Belgique (2019)



Emploi par secteur

Le secteur tertiaire (services) regroupe la majeure partie de ces personnes occupées. Ainsi, 43,2% de toutes les personnes occupées en 2019 travaillaient dans le secteur des services. Fort d'un taux de 35,5% de l'emploi total, le secteur quaternaire ou non marchand n'est pas en reste. Une personne occupée sur cinq relève du secteur secondaire (production), tandis qu'à peine 1% travaillent dans l'agriculture ou la pêche (secteur primaire).



La répartition de la population occupée selon le secteur révèle de fortes disparités entre les deux sexes. Ainsi, le secteur non marchand (quaternaire) séduit davantage de femmes que d'hommes et regroupe plus de la moitié des femmes occupées. Il s'agit notamment des emplois dans les soins de santé, l'enseignement ou encore l'administration publique.

Par ailleurs, 40% des femmes occupées travaillent dans le secteur des services. Par contre, l'agriculture et l'industrie attirent moins les femmes.

46% des hommes occupés oeuvrent dans le secteur des services. Avec une part de 30,9%, l'industrie se classe en deuxième position. Ce secteur est beaucoup plus populaire chez les hommes que chez les femmes. Inversement, le secteur non marchand compte nettement moins d'hommes (21,8%). Enfin, moins de 2% des hommes occupés travaillent dans l'agriculture ou la pêche.

- Secteur primaire
- Secteur secondaire
- Secteur tertiaire
- Secteur quaternaire

Les professions les plus courantes en Belgique sont employé de bureau (fonctions générales), vendeur en magasin, aide de ménage à domicile, agent d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements ainsi que professeur de cours généraux (enseignement secondaire).

Chez les hommes, la fonction de conducteur de poids lourds et de camions rencontre le plus de succès. Chez les femmes, la fonction d'employée de bureau (fonctions générales) arrive en tête du classement des professions les plus courantes.

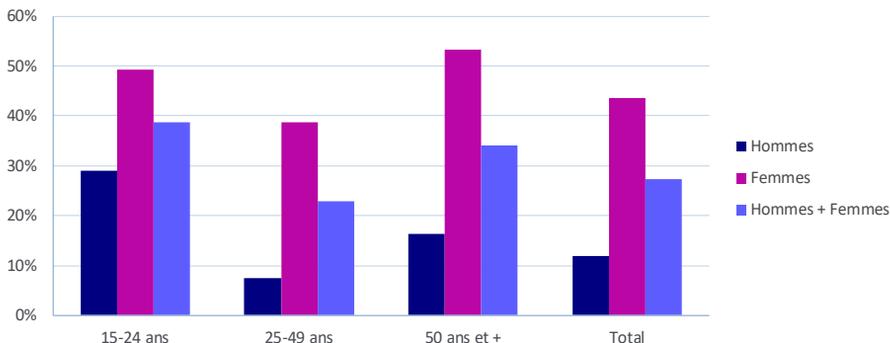
Professions les plus courantes (hommes + femmes) 2019

1. Employés de bureau, fonctions générales	172.206
2. Vendeurs, magasin	144.246
3. Aides de ménage à domicile	122.402
4. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	121.362
5. Professeurs de cours généraux (enseignement secondaire)	104.755

En 2019, 27,3% de tous les salariés travaillent à temps partiel. Ce régime de travail est surtout populaire chez les femmes. Ainsi, 43,6% des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2019, contre 11,8% des salariés masculins.

Il y a de grandes différences entre hommes et femmes selon le groupe d'âge. Les salariés de 25 à 49 ans travaillent le moins à temps partiel : 7,6% des hommes et 38,7% des femmes. Chez les hommes, le plus haut pourcentage de temps partiel s'observe chez les jeunes de 15 à 24 ans dont 29% ne travaillent pas à temps plein. Le pourcentage chez les femmes de cette classe d'âge s'élève à 49,3%. 53,3% des femmes salariées de 50 ans et plus travaillent à temps partiel. Leurs confrères masculins sont 16,3% à travailler à temps partiel.

Salariés à temps partiel selon le sexe et la classe d'âge (2019)

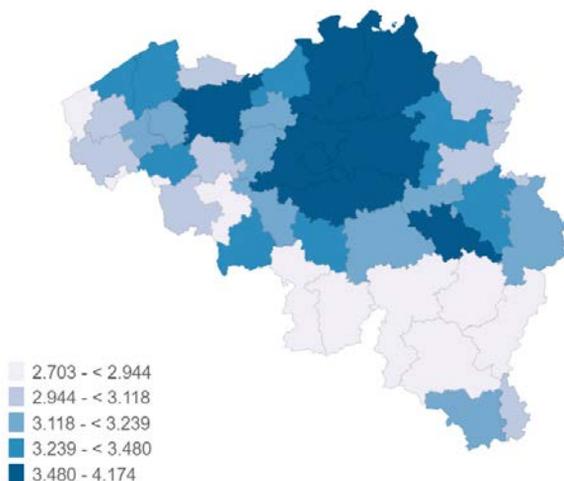


B | Salaire

En Belgique, un salarié à temps plein perçoit un salaire mensuel moyen de 3.558 euros brut (2017). Le niveau du salaire varie toutefois considérablement entre les différents arrondissements. Avec un montant moyen de 4.174 euros, Bruxelles enregistre les salaires les plus élevés. Les arrondissements de la périphérie bruxelloise offrent également des perspectives financières intéressantes. En Wallonie, Nivelles se révèle l'arrondissement bénéficiant des salaires les plus élevés. En bas de l'échelle salariale figure l'arrondissement de Dinant, où le salaire mensuel moyen atteint 2.703 euros brut. En Flandre, l'arrondissement de Furnes présente les salaires les moins élevés.

102

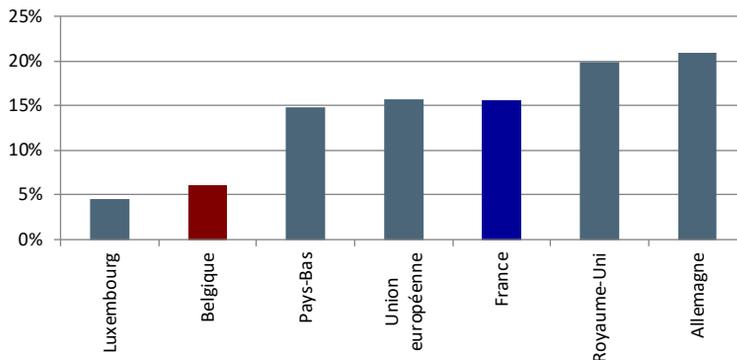
Salaire mensuel brut moyen en euro pour un salarié à temps plein selon le lieu de travail (2017)



Le salaire moyen d'un salarié dépend de différents facteurs. Ainsi, un niveau d'instruction plus élevé se traduira par un salaire plus conséquent. Par ailleurs, il existe toujours une différence de rémunération entre les hommes et les femmes. En Belgique, une femme gagne en moyenne 6,0 % de moins par heure de travail prestée qu'un homme.

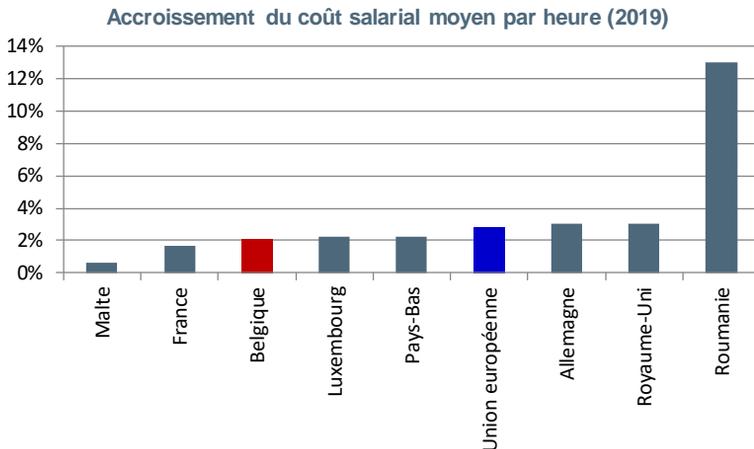
Malgré cet écart significatif, la Belgique fait plutôt bonne figure à l'échelle européenne. En comparaison avec les pays voisins, seul le Luxembourg enregistre un pourcentage inférieur. L'Allemagne connaît la plus forte inégalité salariale dans la mesure où les femmes perçoivent un salaire horaire 20,9% inférieur à celui des hommes.

Écart salarial entre les hommes et les femmes (en %) (2018)



Source : Eurostat.

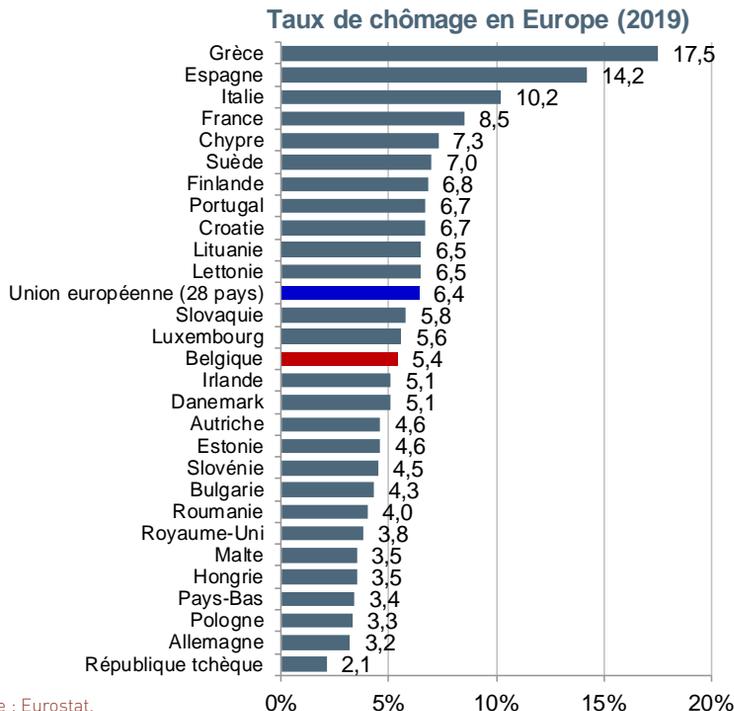
Les salaires du personnel constituent enfin un important facteur de coûts pour les entreprises. En 2019, les entreprises belges ont vu le coût horaire de la main-d'oeuvre grimper de 2,1% en moyenne. Ce chiffre se situe en dessous de la moyenne européenne. La Roumanie connaît la plus forte hausse du coût de la main-d'oeuvre, soit +13,0%. De son côté, Malte ferme la marche dans la mesure où le coût horaire de la main-d'oeuvre augmente avec 0,6%.



Source : Eurostat.

C I Chômage et taux de chômage

Le taux de chômage dans l'Union européenne fluctue entre 2,1% (République tchèque) et 17,5% (Grèce) et s'élève en moyenne à 6,4%. En Belgique, 5,4% de la population active entre 15 et 64 ans était au chômage en 2019. Treize États membres de l'Union européenne présentent un taux de chômage supérieur à celui de la Belgique. La Grèce et l'Espagne affichent les taux de chômage les plus élevés.

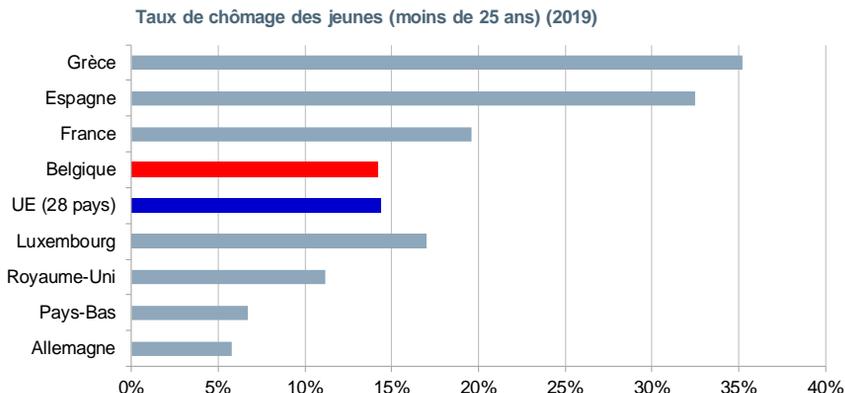


Source : Eurostat.

Des disparités plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. Avec un taux de 5,8%, l'Allemagne présente le plus faible taux de chômage des jeunes. En Belgique, le taux de chômage des jeunes atteint 14,2% en 2019. Nos pays voisins connaissent un taux de chômage des jeunes moins élevé à l'exception de la France et du Luxembourg où il s'élève à respectivement 19,6% et 17%. La moyenne européenne s'élève à 14,4% en 2019.

106

Le taux de chômage des jeunes observé en Espagne est, avec 32,5%, plus que deux fois plus élevé qu'en Belgique. En Grèce, le taux de chômage des jeunes est encore plus important: 35,2% de la population active de moins de 25 ans y était au chômage en 2019.



Source : Eurostat.

DI Population inactive

En 2019, la Belgique comptait 4.281.000 de personnes inactives de 15 ans et plus. Ces personnes n'effectuaient aucun travail rémunéré, ne recherchaient pas activement un emploi ou n'étaient pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1,88 million d'hommes et 2,40 millions de femmes. Plus de la moitié (53,3%) des personnes inactives sont en disponibilité préalable à la pension, en prépension (chômage avec complément d'entreprise), en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 20,8% de la population inactive de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 8,8%, les personnes en incapacité de travail 10,4% et les personnes inactives n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 6,6%.

La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, 57,3% des hommes inactifs sont (pré)pensionnés, contre 50,2% des femmes inactives. Seulement 0,9% des hommes inactifs sont hommes au foyer, tandis que ce pourcentage s'élève à 15% chez les femmes. En chiffres absolus, on dénombre 359.000 femmes au foyer contre 17.000 hommes au foyer.

Composition de la population inactive de 15 ans et plus (2019)

	Hommes		Femmes		Total	
Élèves et étudiants	440.898	23,4%	450.839	18,8%	891.736	20,8%
Femmes et hommes au foyer	17.260	0,9%	359.489	15,0%	376.749	8,8%
Personnes en incapacité de travail	206.596	11,0%	238.418	9,9%	445.014	10,4%
(Pré)pensionnés, personnes en pension anticipée ou en disponibilité préalable à la pension	1.078.635	57,3%	1.205.296	50,2%	2.283.931	53,3%
Autres inactifs	138.991	7,4%	144.791	6,0%	283.781	6,6%
Total	1.882.379	100,0%	2.398.832	100,0%	4.281.212	100,0%

E | Pauvreté

En Belgique, 16,4% des individus vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2018, ce seuil de pauvreté s'établissait à 1.187 euros par mois pour une personne vivant seule et à 2.493 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2018)

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	15,6%	17,2%	16,4%
0-15 ans	20,3%	20,1%	20,2%
16-64 ans	14,3%	16,1%	15,2%
65 ans et plus	15,4%	17,7%	16,7%
Actifs occupés	6,0%	4,3%	5,2%
Inactifs :	24,4%	26,5%	25,6%
Chômeurs	52,6%	46,1%	49,4%
Retraités	14,1%	14,5%	14,3%
Autres inactifs	32,2%	35,7%	34,4%
Niveau d'éducation : faible	26,3%	29,2%	27,8%
Niveau d'éducation : moyen	12,6%	16,6%	14,5%
Niveau d'éducation : élevé	6,9%	5,9%	6,4%

Les femmes courent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. L'occupation d'un emploi s'avère le meilleur remède contre la pauvreté, sans pour autant offrir une garantie absolue. En effet, le risque de pauvreté de la population occupée est au moins cinq fois plus faible que celui des autres catégories réunies.

Dans l'Union européenne, le risque de pauvreté atteignait 16,9% en 2017.

Risque de pauvreté (en %)					
	2010	2015	2016	2017	2018
Union européenne	16,5	17,3	17,3	16,9	-
Belgique	14,6	14,9	15,5	15,9	16,4
Allemagne	15,6	16,7	16,5	16,1	-
France	13,3	13,6	13,6	13,3	-
Luxembourg	14,5	15,3	16,5 (b)	18,7	-
Pays-Bas	10,3	11,6	12,7 (b)	13,2	-
Royaume-Uni	17,1	16,6	15,9	17 (b)	-

- = Pas encore disponible.

(b) = rupture de série

(p) = provisoire

Source: Eurostat. (version 20-06-2019)

Note explicative : la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Outre la pauvreté monétaire, d'autres indicateurs ont été développés, comme la privation matérielle sévère.

Les personnes « en situation de privation matérielle sévère » sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone. En Belgique, 4,9% de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux s'élève à 5,9% dans l'Union européenne. Les personnes issues d'un ménage en risque de pauvreté monétaire sont plus sévèrement touchées par la privation matérielle (22,8% d'entre elles).

110

Privation matérielle sévère (en %)					
	2010	2015	2016	2017	2018
Union européenne	8,4	8,1	7,5	6,6 (e)	5,9 (p)
Belgique	5,9	5,8	5,5	5,1	4,9
Allemagne	4,5	4,4	3,7	3,4	3,4 (p)
France	5,8	4,5	4,4	4,1	4,7 (p)
Luxembourg	0,5	2	1,6 (b)	1,2	-
Pays-Bas	2,2	2,6	2,6 (b)	2,6	2,4 (p)
Royaume-Uni	4,8	6,1	5,2	4,1 (b)	4,6 (p)

- = Pas encore disponible.

(e) = estimé

(p) = provisoire

(b) = rupture de série

Source : Eurostat. (version 20-06-2019)

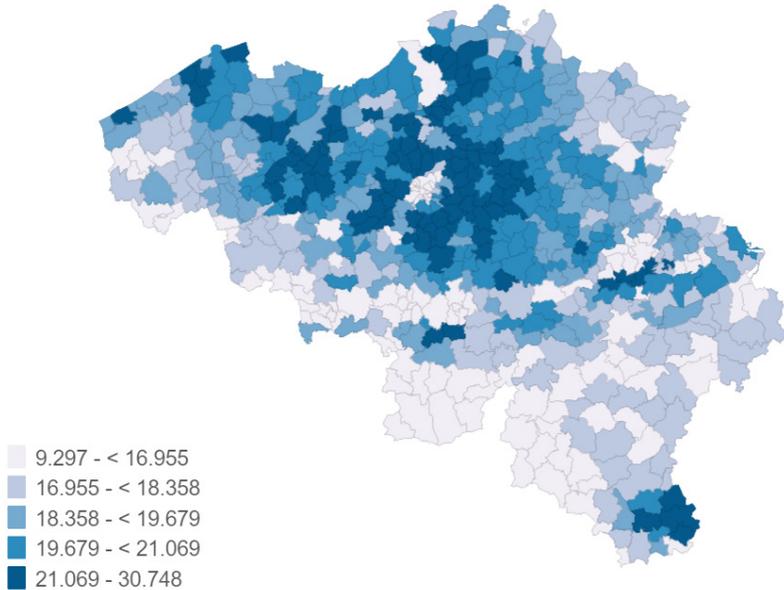
F | Revenus

En 2017, le revenu net imposable des Belges s'élevait en moyenne à 18.331 euros. Il ressort de la ventilation par région que la Flandre détient le revenu par habitant le plus élevé. Fort d'un montant de 19.636 euros, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 7,1% la moyenne nationale. Les habitants de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale disposent de moyens financiers nettement moindres. Ainsi, le revenu moyen des Wallons se situe 5,7% en deçà de la moyenne belge, tandis que les Bruxellois doivent même se contenter de 21,6% de moins sur base annuelle.

Au niveau communal, Sint-Martens-Latem arrive en tête des communes présentant le revenu moyen par habitant le plus élevé. Les revenus y sont supérieurs de 67,7% à la moyenne nationale. Le revenu moyen le plus faible se situe à Saint-Josse-ten-Noode. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à 50,7% de la moyenne nationale et est inférieur de 69,8% au revenu dont dispose un habitant de Sint-Martens-Latem.

Revenu moyen net imposable en euro par habitant par commune en 2017

112



La Région flamande affiche le revenu moyen déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles. Sur base annuelle, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 3% la moyenne belge. Le revenu moyen en Région wallonne est, par contre, inférieur de 4,6% à la moyenne nationale.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, la Région flamande présente à nouveau le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. Les Bruxellois mariés ou cohabitants détiennent des revenus qui sont inférieurs de 10,3% à ceux déclarés par le Belge moyen.

113

Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes. La règle générale veut que chacun remplisse une déclaration individuelle, à l'exception des personnes mariées et des cohabitants légaux (déclaration commune).

Revenus selon les déclarations fiscales : la Belgique et les régions

	2015	2016	2017			
	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)
Région de Bruxelles-Capitale						
Déclaration individuelle	20.780	15.922	20.876	15.977	21.299	16.419
Déclaration commune	46.037	32.054	46.863	32.311	48.182	33.372
Région flamande						
Déclaration individuelle	21.704	18.595	21.745	18.657	22.250	19.147
Déclaration commune	52.697	43.386	53.335	43.676	54.956	45.049
Région wallonne						
Déclaration individuelle	19.990	17.075	20.105	17.232	20.614	17.715
Déclaration commune	50.300	41.578	50.847	41.830	52.439	43.079
Belgique						
Déclaration individuelle	21.027	17.705	21.100	17.879	21.598	18.356
Déclaration commune	51.515	41.990	52.142	42.279	53.737	43.607

Note explicative : médian = revenus se situant au milieu de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur des revenus : la moitié des revenus déclarés sont inférieurs, l'autre moitié est supérieure.

G I Dépenses des ménages

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 35.764 euros en 2018. La majeure partie (30,3 % du total) de ces dépenses était consacrée au logement, puis viennent les dépenses pour l'alimentation, les boissons et le tabac (16,0%), les transports et les communications (14,5%) et la culture, les loisirs, l'horeca et la restauration (13,8%).

Au niveau régional, ce sont les ménages de la Région flamande qui consomment le plus, soit 36.895 euros en moyenne contre respectivement 34.589 et 33.356 euros pour les ménages en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Les ménages de la Région flamande consomment en fait plus que les ménages des deux autres régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (5.377 euros contre 4.654 pour Bruxelles-Capitale et 4.234 pour la Wallonie).

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2018

	Montant en €			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5.018	4.779	5.127	4.907
Boissons alcoolisées et tabac	726	790	642	853
Vêtements et chaussures	1.659	1.399	1.879	1.358
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	10.837	11.309	10.925	10.518
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	1.878	1.626	1.956	1.826
Santé	1.636	1.479	1.640	1.685
Transport	4.065	2.601	4.104	4.506
Communications	1.104	1.063	1.129	1.074
Culture et temps libre	2.580	2.307	2.786	2.308
Formation	256	724	232	137
Restauration et horeca	2.351	2.347	2.591	1.926
Soins et services personnels	3.653	2.933	3.884	3.491
Consommation moyenne totale	35.764	33.356	36.895	34.589

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2018

	Répartition en %			
	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	14,0%	14,3%	13,9%	14,2%
Boissons alcoolisées et tabac	2,0%	2,4%	1,7%	2,5%
Vêtements et chaussures	4,6%	4,2%	5,1%	3,9%
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	30,3%	33,9%	29,6%	30,4%
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	5,3%	4,9%	5,3%	5,3%
Santé	4,6%	4,4%	4,4%	4,9%
Transport	11,4%	7,8%	11,1%	13,0%
Communications	3,1%	3,2%	3,1%	3,1%
Culture et temps libre	7,2%	6,9%	7,6%	6,7%
Formation	0,7%	2,2%	0,6%	0,4%
Restauration et horeca	6,6%	7,0%	7,0%	5,6%
Soins et services personnels	10,2%	8,8%	10,5%	10,1%
Consommation moyenne totale	100%	100%	100%	100%

117

H | Enseignement

11,3% de la population belge de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire. Un cinquième de la population a seulement un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

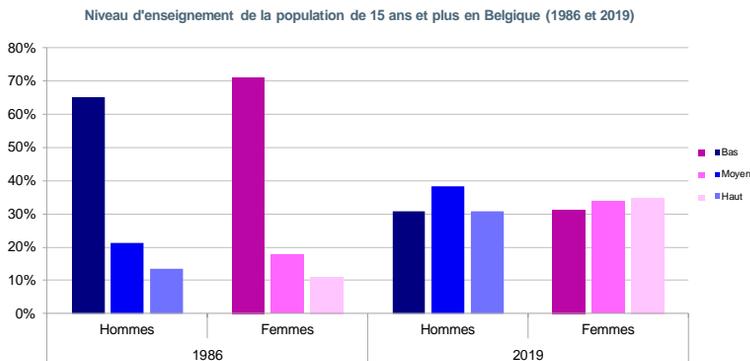
L'enseignement secondaire supérieur est le niveau d'instruction le plus élevé pour 36% de la population. 32,9% de la population a un diplôme de l'enseignement supérieur. La plupart des diplômes de l'enseignement supérieur sont des diplômes de l'enseignement non universitaire de type court ou bacheliers professionnels. La part de ces diplômes est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Chez les hommes par contre, les diplômes de type long sont plus populaires que chez les femmes.

Niveau d'enseignement de la population âgée de 15 ans et plus (2019)

	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou sans diplôme	10,4%	12,3%	11,3%
Secondaire inférieur	20,4%	19,1%	19,8%
Secondaire supérieur	38,4%	33,8%	36,0%
Brevet d'enseignement supérieur (BES)	0,4%	0,6%	0,5%
Supérieur non universitaire de type court / bachelier professionnalisant / bachelier académique (haute école ou université) / formations complémentaires post-graduat ou post-bachelier	15,3%	21,7%	18,5%
Enseignement supérieur non universitaire de type long - enseignement universitaire (master, licence, ingénieur, docteur en médecine) / formations complémentaires post-licence ou post-master	14,5%	12,1%	13,3%
Doctorat	0,7%	0,4%	0,5%
Total	100%	100%	100%

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté entre 1986 et 2019. En 1986, 65,1% des hommes et 71,2% des femmes de 15 ans et plus détenaient tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Au cours des dernières décennies, ce pourcentage de personnes peu qualifiées a baissé tant chez les hommes que chez les femmes pour passer sous les 32%. Chez les deux sexes, ce recul s'est traduit par une hausse du nombre de personnes moyennement et hautement qualifiées.

La progression la plus significative est à mettre à l'actif des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En 1986, 11,1% des femmes de 15 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2019, le pourcentage de femmes hautement qualifiées a grimpé à 34,8%. La part de femmes hautement qualifiées dépasse le pourcentage d'hommes hautement qualifiés (30,8%). Enfin, en 2019, 38,4% des hommes et 33,8% des femmes étaient en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé d'études supérieures.



En Belgique, 47,5% des 30-34 ans détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2019. La Belgique se situe ainsi largement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'élève à 41,6%. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. En Belgique, 55,2% des femmes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 39,8% des hommes de la même tranche d'âge.

120

Sur la base de l'indicateur ci-dessus, Eurostat examine si tous les États membres ont atteint l'important objectif européen selon lequel, à l'horizon 2020, 40% des Européens âgés de 30 à 34 ans doivent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou assimilé. Notre pays y est déjà parvenu, tout comme la plupart de nos voisins.

Pourcentage des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur

	2005	2009	2012	2017	2018	2019
Union européenne	28,0%	32,3%	36,0%	39,9%	40,7%	41,6%
Belgique	39,1%	42,0%	43,9%	45,9%(b)	47,5%	47,5%
Allemagne	26,1% (b)	29,4%	31,8%	34,0%	34,9%	35,5%
France	37,7%	43,0%	43,3%	44,4%	46,2%	47,5%
Luxembourg	37,6%	46,6% (b)	49,6%	52,7% (u)	56,2%	56,2%
Pays-Bas	32,6%	38,3%	42,2%	47,9%	49,4%	51,4%
Royaume-Uni	34,5%	41,4%	46,9%	48,2%	48,8%	50,0%

(b) : Rupture de série.

(u) : Peu fiable

Source : Eurostat.

Note explicative : contrairement à d'autres pays, l'Allemagne ne prend pas en compte un certain nombre d'études post-secondaires. Ce pourcentage serait nettement supérieur en incluant ces études.

La stratégie UE2020 vise également à ramener le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire à 10% d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement, ni de formation. Par rapport à 2005, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Belgique est passé de 12,9% à 8,4% en 2019. La moyenne européenne se chiffre, quant à elle, à 10,3%.

Décrochage scolaire : pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

	2005	2009	2013	2017	2018	2019
Union européenne	15,7%	14,2%	11,9%	10,5%	10,5%	10,3%
Belgique	12,9%	11,1%	11,0%	8,9% (b)	8,6%	8,4%
Allemagne	13,5% (b)	11,1%	9,8%	10,1%	10,3%	10,3%
France	12,5%	12,4%	9,7% (b)	8,8%	8,7%	8,2%
Luxembourg	13,3%	7,7% (b)	6,1%	7,3%	6,3%	7,2%
Pays-Bas	14,3% (b)	11,3%	9,3% (b)	7,1%	7,3%	7,5%
Royaume-Uni	11,5%	15,7%	12,4%	10,6%	10,7%	10,9%

(b) : Rupture de série.

Source : Eurostat.

RESTEZ INFORMÉS !

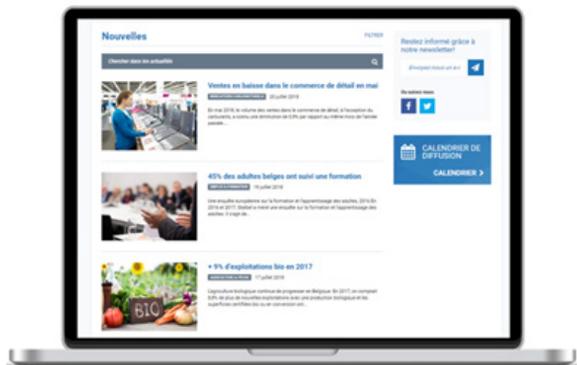
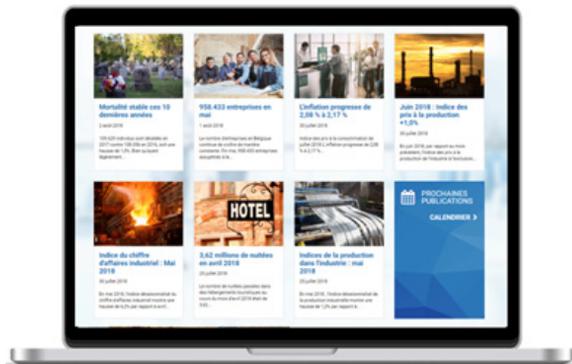
Toutes les statistiques reprises dans cette brochure sont constamment mises à jour. Consultez chaque jour un aperçu de nos actualités sur la page d'accueil de notre site internet <https://statbel.fgov.be>. Vous y trouverez tous les nouveaux chiffres et les nouvelles statistiques que nous publions.

Le calendrier de diffusion montre les chiffres attendus.

Vous trouverez nos anciennes publications dans nos archives. Si vous vous abonnez à notre newsletter, vous recevrez chaque semaine un aperçu des actualités dans votre boîte mail.

Enfin, nous vous tenons informé de tous nos nouveaux chiffres sur Twitter et Facebook.

<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles>



Statbel Junior - Découvrez votre commune avec votre classe



Vous êtes enseignant et vous vous trouvez devant votre classe de 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année primaire. Un élève veut savoir combien de personnes habitent dans votre commune. Comment faire ? Oubliez Wikipédia, voici Statbel Junior ! Des graphiques lisibles, l'environnement des enfants comme point de départ, des chiffres clairs. Découvrez le monde fascinant de la statistique au travers de votre commune sur www.statbeljunior.be.

123

Qu'est-ce que Statbel Junior ?

Statbel Junior est un site internet éducatif destiné aux enseignants et aux élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année primaire.

Voulez-vous apprendre à mieux connaître la commune de votre classe de manière interactive et éducative ? Statbel Junior est l'outil parfait pour cela.

Nouvelle édition des Olympiades de Statistique en 2020-2021



Les Olympiades européennes de Statistique sont une initiative d'Eurostat, l'office européen de statistique. Elles seront organisées au cours de l'année scolaire 2020-2021 dans plus de 15 pays européens. Statbel, l'office belge de statistique, organise les Olympiades européennes de Statistique en Belgique, en collaboration avec Statistiek Vlaanderen et l'Iweps.

Les Olympiades européennes de Statistique s'adressent à tous les élèves du deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.

Plus d'infos : www.olympiadesstatistique.be

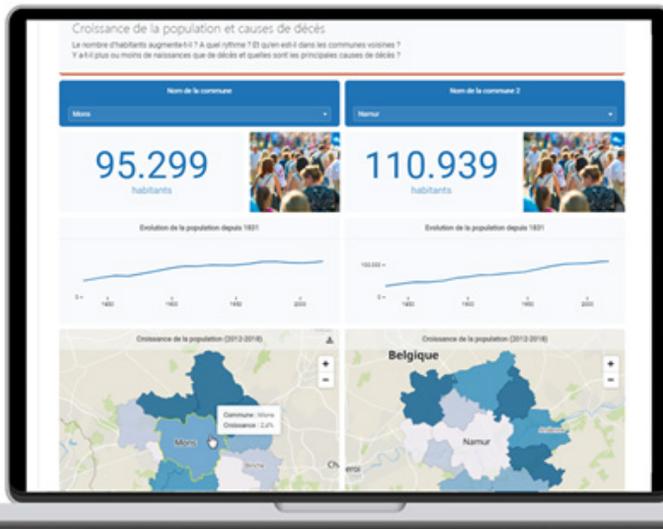
Découvrez votre commune - Les communes belges en chiffres



Statbel, l'office belge de statistique, publie depuis 2018 l'outil « Découvrez votre commune - Les communes belges en chiffres ».

Vous y trouverez facilement un aperçu des principaux chiffres de votre commune, comme le nombre d'habitants, l'évolution de la population, l'habitat, les revenus fiscaux, les entreprises et les véhicules.

De plus, avec ce nouvel outil, vous pouvez également comparer votre propre commune avec une autre commune belge. Vous pouvez télécharger en format Excel les données qui ont servi à créer le graphique, réutiliser l'illustration ou partager l'ensemble du tableau de bord de votre commune sur les médias sociaux.



CALCULATEUR DE LOYER

Calculez vous-même votre loyer.

Le calculateur de loyer peut être utilisé pour tous les contrats de location (baux à loyer, baux commerciaux et autres contrats de location selon l'article 1728bis du Code civil) auxquels s'applique l'indice santé et qui ne comportent aucune disposition spécifique.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indexation-du-loyer>

125

INDEX SEARCH

Rechercher rapidement un indice grâce à l'Index-search!

Si vous cherchez l'indice des prix à la consommation ou l'indice santé d'un mois déterminé, il vous suffit d'introduire l'année et le mois pour obtenir immédiatement chacun de ces deux indices dans toutes les bases possibles.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/index-search>



CALCULER UN LOYER?

Utilisez notre calculateur de loyer

CALCULEZ FACILEMENT UN LOYER ICI



INDEX SEARCH

L'indice des prix à la consommation en un clic

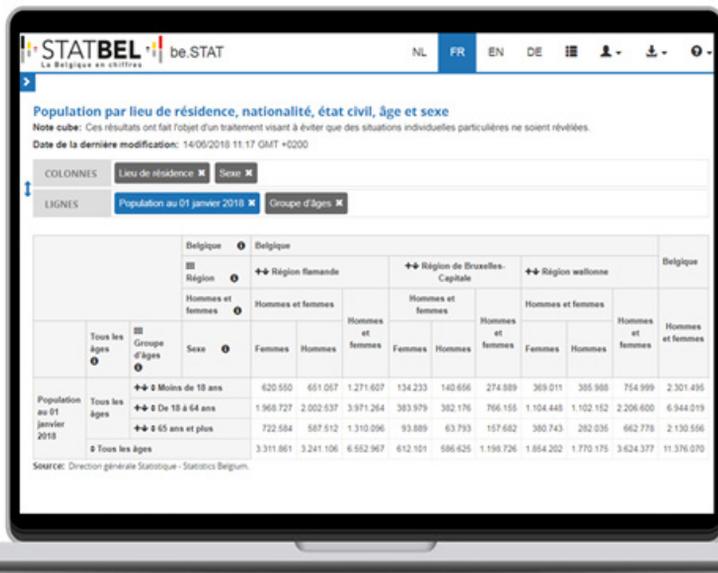
TROUVEZ RAPIDEMENT L'INDICE DU MOIS

Notre base de données en ligne be.STAT vous permet de facilement composer et télécharger vous même des tableaux.

L'interface conviviale vous offre diverses possibilités d'exportations, telles que json.

126

<https://bestat.statbel.fgov.be/bestat>



STATBEL be.STAT
La Belgique en chiffres

Population par lieu de résidence, nationalité, état civil, âge et sexe

Note cube: Ces résultats ont fait l'objet d'un traitement visant à éviter que des situations individuelles particulières ne soient révélées.
Date de la dernière modification: 14/05/2018 11:17 GMT +0200

COLONNES: Lieu de résidence, Sexe
LIGNES: Population au 01 janvier 2018, Groupe d'âges

		Belgique										Belgique
		Région flamande				Région de Bruxelles-Capitale			Région wallonne			
		Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes	Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes	Hommes et femmes
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous les âges	Groupe d'âges	Sexe										
		Belgique										
		Région flamande				Région de Bruxelles-Capitale			Région wallonne			Belgique
		Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes	Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes	Hommes et femmes
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Population au 01 janvier 2018	Tous les âges											
	Moins de 18 ans	620 550	651 057	1 271 607	134 233	140 656	274 889	369 011	355 958	754 999	2 301 495	
	De 18 à 64 ans	1 968 727	2 002 537	3 971 264	383 979	382 176	766 155	1 104 448	1 102 152	2 206 600	6 944 019	
	65 ans et plus	722 584	587 512	1 310 096	93 889	63 793	157 682	350 743	282 036	662 779	2 130 556	
	Tous les âges	3 311 861	3 241 106	6 552 967	612 101	586 625	1 158 726	1 854 202	1 739 175	3 624 377	11 376 070	

Source: Direction générale Statistique - Statistics Belgium.

COVID-19 – Données Statbel

Vous trouverez sur notre site web une section distincte présentant les chiffres liés à la propagation du coronavirus (COVID-19) en Belgique. Nous y publions régulièrement de nouvelles analyses et des chiffres spécifiques sur l'emploi, la population et l'économie.

<https://statbel.fgov.be/fr/covid-19-donnees-statbel>

Datalab

127



Sous le nom de Statbel DataLab, l'office belge de statistique publie de nouvelles statistiques, méthodes et sources de données en version bêta.

En tant qu'office belge de statistique, nous découvrons, recherchons et développons de nouvelles sources et méthodes, jusqu'à ce qu'elles soient mûres pour la production de statistiques publiques. Les résultats de ces recherches sont publiés dans le Statbel DataLab. Cet espace est ouvert aux innovations et aux expérimentations, mais aussi à la collaboration, puisque nous comptons profiter des commentaires de nos utilisateurs pour affiner ces recherches.

<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/statbel-datalab>

Retrouvez tous les chiffres
Sur notre site : <https://statbel.fgov.be>



SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
Direction générale Statistique - Statistics Belgium

NUMÉRO D'ENTREPRISE : 0314.595.348
EDITEUR RESPONSABLE : NICO WAEYAERT
NORTH GATE III - BD DU ROI ALBERT II, 16 B-1000 BRUXELLES
CODE PUBLICATION : S000.02F/2020